

Carte 55 : Synthèse des enjeux humains de la zone d'implantation potentielle.....	134	Carte 87 : Plan de masse de l'éolienne E1.....	221
Carte 56 : les unités paysagères de l'aire d'étude éloignée au sens large	138	Carte 88 : Plan de masse de l'éolienne E2.....	222
Carte 57 : synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères de l'aire d'étude paysagère rapprochée au sens strict.....	140	Carte 89 : Plan de masse de l'éolienne E3.....	223
Carte 58 : synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères de l'aire d'étude paysagère immédiate au sens strict	142	Carte 90 : Plan de masse de l'éolienne E4.....	224
Carte 59 : le patrimoine réglementé de l'aire d'étude paysagère éloignée au sens large	144	Carte 91 : Itinéraire présumé pour l'acheminement du matériel.....	226
Carte 60 : Représentation des composantes de la Trame Verte aux alentours du projet	148	Carte 92 : Tracé du raccordement électrique externe probable	230
Carte 61 : Représentation des composantes de la Trame Bleue aux alentours du projet.....	149	Carte 93 : Fossés à aménager au cours du chantier	245
Carte 62 : Cartographie de la flore patrimoniale et invasive sur la zone d'étude.....	152	Carte 94 : Zones humides potentielles et aménagements du parc éolien.....	246
Carte 63 : Habitats naturels présents sur la zone d'étude	153	Carte 95 : Projet éolien et risques naturels identifiés.....	248
Carte 64 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur la zone d'étude	154	Carte 96 : Aménagements du parc éolien et vestiges archéologiques.....	250
Carte 65 : Localisation des milieux humides potentiels présents sur la zone d'étude	155	Carte 97 : Localisation des impacts de l'implantation du projet vis-à-vis de la sensibilité des habitats de la zone d'étude.....	257
Carte 66 : Présentation de l'enjeu de la flore et des milieux naturels.....	156	Carte 98 : Présentation des relevés pédologiques réalisés sur l'implantation des éoliennes et des chemins d'accès.....	258
Carte 67 : Cartographie de la faune patrimoniale (mammifères)	157	Carte 99 : Localisation des impacts de l'implantation du projet sur la faune terrestre	262
Carte 68 : Cartographie de la faune patrimoniale (Amphibiens)	158	Carte 100 : Localisation des impacts de l'implantation du projet sur l'avifaune nicheuse	264
Carte 69 : Cartographie de la faune patrimoniale (Reptiles).....	159	Carte 101 : Scénario prévisionnel du raccordement électrique externe	267
Carte 70 : Cartographie de la faune patrimoniale (Insectes)	160	Carte 102 : Localisation des habitations par rapport au projet.	275
Carte 71 : Présentation de l'enjeu de la faune terrestre.....	161	Carte 103 : Compatibilité du projet avec les servitudes d'utilité publique et les réseaux	277
Carte 72 : Synthèse des observations ornithologiques en période de migration prénuptiale	162	Carte 104 : Radars les plus proches du projet éolien	279
Carte 73 : Synthèse des vulnérabilités des oiseaux en période de nidification	163	Carte 105 : Implantation retenue et position des points d'étude (source : Echopsy)	284
Carte 74 : Synthèse des observations ornithologiques en période de migration postnuptiale.....	164	Carte 106 : Localisation des récepteurs d'ombre.....	296
Carte 75 : Cartographie des vulnérabilités en période de migration prénuptiale et postnuptiale	165	Carte 107 : Répartition de la durée d'ombre.....	297
Carte 76 : Synthèse des observations ornithologiques en période hivernale.....	166	Carte 108 : Synthèse de la visibilité du parc éolien en projet dans l'aire d'étude paysagère éloignée (source : ABIÉS)	308
Carte 77 : Synthèse des observations chiroptérologiques par point d'écoute, tous protocoles confondus	171	Carte 109 : Localisation des autres projets éoliens	339
Carte 78 : Synthèse des vulnérabilités des chiroptères.....	172	Carte 110 : Projets connus dans l'aire d'étude rapprochée.....	340
Carte 79 : Zones favorables à l'implantation d'éoliennes - SRE du Limousin	190	Carte 111 : Saturation visuelle du projet éolien des Quatre Chemins (source : ABIÉS).....	342
Carte 80 : Variante de projet n°1.....	192	Carte 112 : Angles horizontaux apparents et encerclements depuis le village de Balledent (source : ABIÉS)	343
Carte 81 : Variante de projet n°2.....	192	Carte 113 : Angles horizontaux apparents et encerclements depuis le village de Balledent (source : ABIÉS)	343
Carte 82 : Variante de projet n°3.....	193	Carte 114 : Capacités réservées par poste (Source : RTE).....	351
Carte 83 : Analyse des variantes du point de vue physique	194	Carte 115 : Localisation du site au sein du SRE Limousin.....	355
Carte 84 : Analyse des variantes du point de vue humain.....	195	Carte 116 : Continuités écologiques de la trame verte et bleue limousine (Source : SRCE Limousin).....	357
Carte 85 : Aménagements du parc éolien en phase chantier et en phase exploitation.....	218		
Carte 86 : Plan de masse général du parc éolien des Quatre Chemins	220		

Carte 117 : Extrait du Plan local d'Urbanisme de Châteauponsac.....	363
---	-----

Tableaux

Tableau 1 : Cas de défrichement soumis à étude d'impact ou enquête publique	21
Tableau 2 : Périmètres des aires d'études	31
Tableau 3 : Périmètres d'inventaire des projets à effet cumulatif.....	35
Tableau 4 : Conditions des calculs.....	45
Tableau 5 : Coefficient d'abondance-dominance de Braun-Blanquet	53
Tableau 6 : Calendrier des inventaires ornithologiques	55
Tableau 7 : Niveau de vulnérabilité spécifique	57
Tableau 8 : Calendrier des inventaires chiroptérologiques	57
Tableau 9 : Caractéristiques des sorties réalisées pour les inventaires chiroptères	57
Tableau 10 : Niveau de vulnérabilité obtenu en additionnant les notes enjeux et sensibilité pour les chiroptères	60
Tableau 11 : Données météorologiques moyennes des stations Météo-France de La Souterraine et Limoges-Bellegarde (Source : Météo France).....	65
Tableau 12 : Vitesse moyenne mensuelle du vent à 10 m à La Souterraine	66
Tableau 13 : Caractéristiques des différentes entités hydrogéologiques (source : BDLisa).....	82
Tableau 14 : Type de risque naturel majeur par commune (source : DDRM 87)	86
Tableau 15 : Séismes ressentis sur les communes d'accueil du projet (source : SisFrance)	86
Tableau 16 : Données climatiques extrêmes.....	93
Tableau 17 : Composition de la Communauté de Communes Gartempe Saint-Pardoux.....	97
Tableau 18 : Emplois sur la Communauté de Communes.....	97
Tableau 19 : Démographie par commune	100
Tableau 20 : Activité par commune.....	100
Tableau 21 : Principaux sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée	102
Tableau 22 : Secteurs touristiques de l'aire immédiate	104
Tableau 23 : Hébergements touristiques et restauration	104
Tableau 24 : Inventaire des plans et programmes.....	107
Tableau 25 : Principaux indicateurs agricoles	110
Tableau 26 : Les avis des organismes consultés	119
Tableau 27 : Distances d'éloignement par rapport aux radars civils	121
Tableau 28 : Distances de protection et d'éloignement par rapport aux radars météorologiques	122
Tableau 29 : Les servitudes radioélectriques	123
Tableau 30 : Type de risque technologique par commune	129
Tableau 31 : Liste des ICPE	130

Tableau 32 : Installations photovoltaïques et consommation d'énergie sur les communes de la ZIP (Source : SOeS).....	132
Tableau 33 : Définition de l'indice Atmo.....	132
Tableau 34 : Synthèse des bruits résiduels mesurés (source : Echopsy)	135
Tableau 35 : Synthèse des bruits résiduels mesurés (source : Echopsy)	135
Tableau 36 : Liste des espèces végétales remarquables ou patrimoniales observées	150
Tableau 37 : Liste des espèces envahissantes observées	151
Tableau 38 : Espèces de chiroptères inventoriées au sein de la ZIP, statut européen, national et régional	167
Tableau 39 : Hiérarchisation des vulnérabilités chiroptérologiques en période de transit printanier.....	169
Tableau 40 : Hiérarchisation des vulnérabilités chiroptérologiques en période de mise-bas.....	169
Tableau 41 : Hiérarchisation des vulnérabilités chiroptérologiques en période automnale	170
Tableau 42 : Tableau de synthèse de l'état initial de l'environnement	185
Tableau 43 : Historique du projet.....	191
Tableau 44 : Variantes de projet envisagées.....	191
Tableau 45 : Synthèse des critères pris en compte dans l'analyse des variantes	196
Tableau 46 : Comparaison des variantes selon plusieurs critères (source : Abies)	197
Tableau 47 : Synthèse du projet.....	211
Tableau 48 : Caractéristiques techniques du gabarit d'éoliennes envisagé	213
Tableau 49 : Caractéristiques des liaisons électriques	214
Tableau 50 : Caractéristiques du poste de livraison	214
Tableau 51 : Superficie des pistes.....	217
Tableau 52 : Superficie des plateformes	217
Tableau 53 : Moyens matériels de la phase construction	225
Tableau 54 : Caractéristiques des liaisons électriques	243
Tableau 55 : Déchets de la phase de construction.	251
Tableau 56 : Taxes locales du projet éolien.	272
Tableau 57 : Habitat et projet éolien.....	275
Tableau 58 : Hauteur des feux intermédiaires (source : arrêté de 23 avril 2018).....	279
Tableau 59 : Les déchets durant l'exploitation.....	282
Tableau 60 : Les déchets radioactifs engendrés par la production d'électricité.....	283
Tableau 61 : Bruits ambiants calculés en périodes diurne et nocturne par vents de sud-ouest pour des V150 (source : Echopsy)	284
Tableau 62 : Emergences calculées en périodes diurne et nocturne par vents de sud-ouest pour des V150	285

Tableau 63 : Bruits ambiants calculés en périodes diurne et nocturne par vents de nord-est pour des V150	286
Tableau 64 : Emergences calculées en périodes diurne et nocturne par vents de nord-est pour des V150	286
Tableau 65 : Bruits ambiants calculés en périodes diurne et nocturne par vents de sud-ouest pour des N149 (source : Echopsy).....	287
Tableau 66 : Emergences calculées en périodes diurne et nocturne par vents de sud-ouest pour des N149	288
Tableau 67 : Bruits ambiants calculés en périodes diurne et nocturne par vents de nord-est pour des N149	288
Tableau 68 : Emergences calculées en périodes diurne et nocturne par vents de nord-est pour des N149	289
Tableau 69 : Bruits ambiants calculés en périodes diurne et nocturne par vents de sud-ouest pour des M140 (source : Echopsy)	290
Tableau 70 : Emergences calculées en périodes diurne et nocturne par vents de sud-ouest pour des M140.....	290
Tableau 71 : Bruits ambiants calculés en périodes diurne et nocturne par vents de nord-est pour des M140.....	291
Tableau 72 : Emergences calculées en périodes diurne et nocturne par vents de nord-est pour des M140.....	291
Tableau 73 : Emplacement des récepteurs d'ombre pour la modélisation.....	296
Tableau 74 : Statistiques d'ensoleillement de la station de Limoges-Bellegarde.....	296
Tableau 75 : Répartition des directions de fonctionnement du parc	296
Tableau 76 : Durées des ombres portées pour les hameaux et villages à proximité du parc éolien	297
Tableau 77 : Tableau récapitulatif des résultats du calcul de projection d'ombre pour les lieux d'habitation	297
Tableau 78 : Etude des récepteurs les plus exposés aux ombres portées	299
Tableau 79 : Sources de champs électriques et magnétiques	300
Tableau 80 : Seuils limite d'exposition selon la recommandation 1999/519/CE	301
Tableau 81 : Seuils limite d'exposition pour les travailleurs selon la directive 2004/40/CE	301
Tableau 82 : Matrice de criticité	305
Tableau 83 : Synthèse des scénarios et des risques	305
Tableau 84 : Mesures de sécurité	306
Tableau 85 : liste des éléments du patrimoine protégé de l'aire d'étude rapprochée au sens large, situés en zone d'influence visuelle théorique (source : ABIES)	316

Tableau 86 : Synthèse des distances séparant les pales des lisières / haies	323
Tableau 87 : Déchets liés au démantèlement.....	326
Tableau 88 : démarche d'analyse des impacts.....	327
Tableau 89 : méthode d'analyse des effets.	327
Tableau 90 : méthode de hiérarchisation des impacts.....	327
Tableau 91 : synthèse des impacts du parc éolien sur l'environnement en phase chantier.	330
Tableau 92 : synthèse des impacts du parc éolien sur l'environnement en phase exploitation.	334
Tableau 93 : Effets cumulés potentiels selon les ouvrages.....	337
Tableau 94 : Inventaire des projets éoliens de l'aire éloignée.....	339
Tableau 95 : Inventaire des plans et programmes.....	350
Tableau 96 : mesures d'évitement prises durant la conception du projet.....	370
Tableau 97 : gestion des déchets de chantier.	375
Tableau 98 : Calendrier des périodes sensibles pour la faune pour le parc éolien des Quatre Chemins	377
Tableau 99 : gestion des déchets de chantier.	382
Tableau 100 : pourcentage de contacts protégés attendus après mise en place d'un bridage nocturne	386
Tableau 101 : Gestion des déchets liés au démantèlement.....	392
Tableau 102 : mesures prises pour la phase de chantier.	394
Tableau 103 : mesures prises pour la phase d'exploitation du parc éolien	395
Tableau 104 : mesures prises pour la phase de démantèlement du parc éolien.....	396

Figures

Figure 1 : Implantation du groupe VALECO dans le monde (source : VALECO)	11
Figure 2 : Principaux objectifs de la loi de transition énergétique (Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie).....	15
Figure 3 : Étapes et acteurs de la procédure d'autorisation environnementale	17
Figure 4 : Démarche générale de l'étude d'impact d'un parc éolien.....	29
Figure 5 : Les étapes vers le choix d'une variante de projet.	33
Figure 6 : Evaluation des effets et des impacts sur l'environnement.....	34
Figure 7 : Démarche de définition des mesures	35
Figure 8 : Extrait d'un rapport généré par Windpro	41
Figure 9 : Exemple graphique : Nuage de points de mesure et valeurs médianes LA50 entre 1 et 9 m/s	42
Figure 10 : Rose des vents de longs termes pour le projet (source : Echopsy).....	43
Figure 11 : Rose des vents horaire, directions et répartitions des vitesses (source : Echopsy)	44

Figure 12 : Pré-assemblage des images en panoramique	48	Figure 37 : Exemple d'aire de montage d'une éolienne V150 (source : VESTAS)	219
Figure 13 : Phase de modélisation avant application du rendu sous Windpro	48	Figure 38 : Les émissions de GES du kWh EDF	241
Figure 14 : Exemple de mise en page présentant les quatre parties précitées (implantation fictive).....	49	Figure 39 : Profil de terrain d'une fondation d'éolienne.....	242
Figure 15 : Evolution de la perception de la hauteur d'une éolienne suivant la distance d'observation (source : guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres - décembre 2016).....	50	Figure 40 : Types de travaux de raccordement selon la nature du sol (source : Enedis)	243
Figure 16 : courbes comparatives de prégnance visuelle des éoliennes dans le paysage en fonction de leur hauteur (source : Abies, 2015)	50	Figure 41 : Evolution mondiale du nombre de décès liés à l'éolien par TWh produits.....	252
Figure 17 : Distribution des vents à 10 m à la station de Limoges Bellegarde (87) (Source : Météo France)	66	Figure 42 : Gène causée par le bruit des éoliennes	270
Figure 18 : Le phénomène d'inondation	91	Figure 43 : Note donnée aux éoliennes par des populations locales	270
Figure 19 : Le phénomène d'inondation	92	Figure 44 : Extrait de l'étude Harris Interactive pour FEE	271
Figure 20 : Consommation d'énergie primaire par type d'énergie en 2016 (source : MTES 2018)	131	Figure 45 : Balisage d'une éolienne.	277
Figure 21 : Mix régional de production électrique en 2017 et évolution par rapport à 2016	131	Figure 46 : Principe de la perturbation du signal TV par un parc éolien (Source : ANFR).....	280
Figure 22 : Evolution du parc renouvelable en Nouvelle Aquitaine.....	132	Figure 47 : Spectre sonore en tiers d'octave à la puissance acoustique maximum - V150 (source : Echopsy).....	293
Figure 23 : Répartition des indices Atmo en jours par an entre 2007 et 2015 à Limoges	133	Figure 48 : Spectre sonore en tiers d'octave à la puissance acoustique maximum – N149 (source : Echopsy).....	293
Figure 24 : Comparaison du cortège d'espèces au sol et en hauteur	168	Figure 49 : Spectre sonore en tiers d'octave à la puissance acoustique maximum - M140 (source : Echopsy).....	293
Figure 25 : Ecart à la référence 1976-2005 du nombre de jours de vagues de chaleur aux horizons 2021-2050 et 2071-2100 – selon le scénario RCP4.5. © MTES.....	176	Figure 50 : Photomontage depuis le parvis de l'Hôtel de Ville du Dorat (source : ABIES).....	309
Figure 26 : Ecart à la référence 1976-2005 des nombres de jours hivernaux à température anormalement basse aux horizons 2021-2050 et 2071-2100 – selon le scénario RCP4.5. © MTES....	177	Figure 51 : Photomontage depuis la RD93, au sud-ouest de la Valette-Montavie (source : ABIES)	310
Figure 27 : Ecart à la référence 1976-2005 des précipitations hivernales (mm/jour) aux horizons 2021- 2050 et 2071-2100 – selon le scénario RCP4.5. © MTES.....	177	Figure 52 : Photomontage depuis le parvis de l'église Saint-Thyrse à Châteauponsac (source : ABIES)	311
Figure 28 : Simulations visuelles des trois variantes depuis le lieu-dit du Petit Roumilhac (source : ABIES).....	198	Figure 53 : Photomontage depuis la voie communale n°2, derrière l'église de Balledent (source : ABIES)	312
Figure 29 : Simulations visuelles des trois variantes depuis la RD103 aux abords du lieu-dit de Bois Bertrand (source : ABIES).....	199	Figure 54 : Axes stratégiques concernant les énergies renouvelables dans le PCAET	356
Figure 30 : Plaquettes d'informations distribuées à la population (source : VALECO).....	206	Figure 55 : la Trame Verte et Bleue.....	356
Figure 31 : Exemples de panneaux présentés à la population locale (source : VALECO).....	208	Figure 56 : Schéma de la constitution de la TVB du Limousin (Source : SRCE du Limousin).....	356
Figure 32 : Schéma d'un aérogénérateur type pour le projet éolien des Quatre Chemins (source : Valeco)	212	Figure 57 : Objectifs du PGRI Loire-Bretagne	360
Figure 33 : Schéma d'une fondation d'éolienne.....	214	Figure 58 : Démarche de définition des mesures	369
Figure 34 : Organisation générale du raccordement électrique au réseau de distribution.....	214	Figure 59 : Principes d'élargissement des pistes (source : ABIES).....	376
Figure 35 : Plan de masse du poste de livraison.....	216	Figure 60 : Principe et caractéristiques des clôtures contre l'intrusion des amphibiens	378
Figure 36 : Configuration des pistes.....	217	Figure 61 : Schéma type d'hibernaculum sur sol plat.....	387
		Figure 62 : Schéma type de site de reproduction pour les reptiles (Source : CEREMA).....	388
		Figure 63 : Schéma de la surface-échantillon à prospecter (largeur des transects de 5 à 10 m)	389
		Photographies	
		Photographie 1 : Silhouette des Monts de Blond depuis Berneuil (Source : ENCIS Environnement).....	72
		Photographie 2 : Vue vers les Monts d'Ambazac depuis le sud-est de l'AER (Source : ENCIS	

Environnement)	73	Photographie 34 : le village de Mortemart, au pied des Monts d'Ambazac	145
Photographie 3 : Relief au sud-est du site (source : ENCIS Environnement)	74	Photographie 35 : Vue du site depuis le lac de Saint-Pardoux	145
Photographie 4 : Relief au centre du site (source : ENCIS Environnement)	74	Photographie 36 : Vue du site depuis la RD1 entre Rancon et Châteauponsac	146
Photographie 5 : Vue sur la Gartempe (à gauche) et lac de Saint-Pardoux (à droite)	76	Photographie 37 : Loutre d'Europe (source : CERA Environnement).....	157
Photographie 6 : La Semme (à gauche) et l'étang de Villefavard (à droite) (source : ENCIS Environnement)	77	Photographie 38 : Triton marbré (à gauche) et Rainette arboricole (à droite)	158
Photographie 7 : La Couze (à gauche) et étang dans l'AEI (source : ENCIS Environnement).....	78	Photographie 39 : Grand Capricorne (à gauche) et Courtilière commune (à droite) (source : CERA Environnement).....	160
Photographie 8 : le Ballacou (source : ENCIS Environnement).....	78	Photographie 40 : Exemple d'éoliennes VESTAS correspondant au gabarit envisagé (source : VESTAS)	213
Photographie 9 : Fossés recensés sur la ZIP (source : ENCIS Environnement)	78	Photographie 41 : Exemple de poste de livraison avec peinture vert foncé (source : ABIES).....	215
Photographie 10 : Ruisseau temporaire au nord de la ZIP (source : ENCIS Environnement).....	79	Photographie 42 : Exemples de plateformes de montage et de pistes	219
Photographie 11 : Salle de concert à la Ferme de Villefavard (source : www.fermedevillefavard.com)	101	Photographie 43 : Exemples d'engins de travaux de VRD.....	227
Photographie 12 : La vallée de la Gartempe (source : ENCIS Environnement).....	102	Photographie 44 : Etapes de réalisation d'une fondation d'éolienne	228
Photographie 13 : Lanterne des morts à Rancon	104	Photographie 45 : Travaux de raccordement électrique	229
Photographie 14 : Les gorges de la Couze (source : ENCIS Environnement)	104	Photographie 46 : Phases d'assemblage d'une éolienne.....	231
Photographie 15 : Parcelles de culture et de prairie pâturée sur la ZIP (source : ENCIS Environnement)	111	Photographie 47 : Exemple de tassement et d'ornières créés par les engins de chantier.....	241
Photographie 16 : Boisements de feuillus et de conifères sur la ZIP (source : ENCIS Environnement)	111	Photographie 48 : Exemple de stockage de terre durant un chantier éolien	244
Photographie 17 : Bâtiment agricole recensé sur la ZIP (source : ENCIS Environnement)	113	Photographie 49 : Exemple de remblai des tranchées électriques le long d'une piste	244
Photographie 18 : Lignes électriques HTA sur la ZIP (source : ENCIS Environnement).....	115	Photographie 50 : Transport d'une pale	249
Photographie 19 : Route et chemins sur la ZIP (source : ENCIS Environnement).....	116	Photographie 51 : Ombre portée d'une éolienne vue depuis la nacelle	295
Photographie 20 : Barrage de Saint-Pardoux (source : ENCIS Environnement)	129	Photographie 52 : Simulation n°28, depuis le croisement entre la RD711 et la RD103 (source : ABIES)	314
Photographie 21 : La vallée de la Gartempe à Châteauponsac.....	137	Photographie 53 : Simulation n°26, depuis la RD1 entre Châteauponsac et Rancon (source : ABIES)	314
Photographie 22 : vue panoramique sur la RD220 et l'autoroute A20 depuis le nord-est de Bessines-sur-Gartempe.....	137	Photographie 54 : Simulation n°21, depuis le parvis de l'église Saint-Thyrse à Châteauponsac (source : ABIES)	314
Photographie 23 : base de loisirs du lac de Saint-Pardoux – Site de Chabanne	137	Photographie 55 : Simulation n°25, depuis la RD1 au nord de Rancon (source : ABIES).....	315
Photographie 24 : Vue du site depuis l'ouest de Villefavard	139	Photographie 56 : Simulation n°23, depuis la RD7, à l'entrée nord de Roussac (source : ABIES).....	315
Photographie 25 : Vue du site depuis la lanterne des morts de Rancon.....	141	Photographie 57 : Simulation n°32, depuis la RD103, à la sortie est de Balledent (source : ABIES)	315
Photographie 26 : Vue du site depuis le parvis de l'église Saint-Thyrse de Châteauponsac	141	Photographie 58 : Simulation n°30, depuis le hameau de Laprade (source : ABIES)	315
Photographie 27 : Vue du site depuis les abords de l'église de Roussac	141	Photographie 59 : Simulation n°21, depuis le parvis de l'église Saint-Thyrse à Châteauponsac (source : ABIES)	317
Photographie 28 : Vue du site depuis la RD103, entrée ouest de Balledent.....	141	Photographie 60 : Simulation n°11, depuis la RD72, aux abords du château de Sannat (source : ABIES)	317
Photographie 29 : Vue du site depuis l'ouest de Balledent.....	141	Photographie 61 : Simulation n°17, depuis la RD481, à l'entrée ouest de Villefavard (source : ABIES).....	317
Photographie 30 : Vue du site depuis la RD711 entre Le Montillon et Gaffary	141	Photographie 62 : Photomontage réalisé depuis le parvis de l'église Saint-Thyrse à Châteauponsac	
Photographie 31 : le centre ancien du Dorat	143		
Photographie 32 : quelques monuments historiques du territoire d'étude	143		
Photographie 33 : paysage de bocage pâturé au nord de la Semme	145		

(source : ABIES).....	344
Photographie 63 : Photomontage réalisé depuis la RD711, entre Le Montillon et Gaffary (source : ABIES).....	345
Photographie 64 : Exemple de poste de livraison avec peinture vert foncé (source : ABIES).....	384
Photographie 65 : Photographies d'andains dédiés aux reptiles. Source : note d'information du cerema	387

Bibliographie

L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

ADEME, Manuel préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens, éd. ADEME, Novembre 2000

ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005.

ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Actualisation du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010.

ADEME, Ministère de l'Environnement, Guide de rédaction, Étude d'impact sur l'environnement, Application aux parcs éoliens, 1997.

ADEME et CLER, Des éoliennes dans votre environnement : 6 fiches pour mieux comprendre les enjeux, éd. ADEME, 2002.

BCEOM, MICHEL P., Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, L'étude d'impact sur l'environnement: objectifs, cadre réglementaire et conduite de l'évaluation, 2000.

GUIGO M. et al., Gestion de l'environnement et études d'impact, Masson géographie, 1991.

IFEN (Institut Français de l'ENVironnement), L'Environnement en France, La Découverte, 1999.

L'ENERGIE EOLIENNE

AMORCE et CLER, Un projet d'éoliennes sur votre territoire : Guide à l'attention des élus et des associations, éd. ADEME, Août 2002.

ARENE Ile de France, L'Energie éolienne, 2002.

CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN, Le Schéma Régional Eolien, 2013.

EWEA, European Best Practice Guidelines for Wind Energy Development, 2001.

GWEC, Global wind 2007 report, avril 2008.

LE MILIEU PHYSIQUE

LAMBERT, J. et al., Mille ans de séismes en France – Catalogue d'épicentres – Paramètres et Références, BRGM/EDF/IPSN/AFPS, Orléans, 1996.

GALLIOT M., Y'a plus de saisons, Météo France, 1998.

IFEN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Energie et environnement, données économiques de l'environnement, Rapport de la commission des comptes, 2003.

MARTINEZ CAMARA E., Análisis de ciclo de vida y aportaciones a la metodología del ACV para sistemas

de generación eólica, 2009.

Bureau de Recherche Géologique Minière (BRGM)

Base de Données sur les Limites des Systèmes Aquifères (BD LISA)

METEO FRANCE, Fiche climatologique de La Souterraine.

METEO FRANCE, Fiche climatologique de Limoges-Bellegarde.

EDF, Profil environnemental du kWh, Janvier 2004.

LE MILIEU NATUREL

Flore

BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.-C., Corine biotopes, version originale, types d'habitats français, éd. ENGREF-ATEN, 1997.

BLAMEY M. et GREY-WILSON C., La flore d'Europe occidentale, éd. Flammarion, 2003.

DUCERF G., L'encyclopédie des plantes bio-indicatrices, alimentaires et médicinales, vol. 1 et 2, éd. Promonature, 2007-2008.

FARRER A., FITTER A. et R., Guide des graminées, carex, joncs et fougères, éd. Delachaux et Niestlé, 1998.

FOURNIER P., Les quatre flores de France, éd. Dunod, 2001.

SCHAUER T. & CASPARI C., Guide Delachaux des plantes par la couleur, éd. Delachaux et Niestlé, 2007.

SPHON M. et R., 350 arbres et arbustes, éd. Delachaux et Niestlé, 2008.

Avifaune et chiroptères

ANONYME, 2000 - Protection de la nature Faune et Flore. Législation et réglementation. Les éditions des Journaux officiels. 691p.

ADEME, 2001 – Suivi ornithologique des parcs éoliens du plateau de Garrigues hautes. ADEME Editions

ADEME, 2000 – Evaluation de l'impact sur l'avifaune – Evaluation de l'impact sur l'avifaune, approche bibliographique. ADEME Editions

Barataud M., 2004 – Exemple de méthodologie applicables aux études visant à quantifier l'activité des chiroptères à l'aide de détecteurs à ultrasons.

BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.-C., 1997. – Corine Biotopes – Version originale – Types d'habitats français. ENGREF Nancy.

CNERA avifaune migratrice, 2004 – *Impact des éoliennes sur les oiseaux. Synthèse des connaissances actuelles. Conseils et recommandations.* ONCFS, Pithiviers, 35p.

DANTON P. & BAFFRAY M., 1995 - Liste des espèces végétales figurant au Livre Rouge de la Flore Menacée de France. MNHN, Nathan, Paris, 296p.

DULAC P. – 2008 - Evaluation de l'impact du parc éolien de Bouin (Vendée) sur l'avifaune et les chauves-

souris. Bilan de 5 années de suivi. Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation Vendée / ADEME Pays de la Loire / Conseil Régional des Pays de la Loire, La Roche-sur-Yon - Nantes, 106 pages.

Dutch foundation for bird protection, 1999 - In wind energy : the facts-European communitities,

Erickson et al. 2005 - A Summary and comparison of Bird Mortality from Anthropogenic Causes with an Emphasis on Collisions, USDA Forest Service

Fiers V, Gauvrit B, Gavazzi E, Haffner P, Maurin H et coll., 1997 – *Statut de la Faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques*. Collection Patrimoines Naturels, volume 24. Paris, Service du Patrimoine Naturel / IEGB / MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 225p.

FOURNIER P., 2000. – Les quatre flores de France. DUNOD. 1104p.

Germain P. (Coord.), 2004 – *Eoliennes, quels impacts environnementaux ?* Actes du colloque d'Angers 23 mai 2003. Editions UCO, Angers & L'Harmattan, Paris, 231p.

IUCN, 2006 – 2006. IUCN Red List of Threatened Species. <www.iucnredlist.org>

Jourde P (Coord.), 2001 – *Liste des espèces animales déterminantes en Poitou-Charentes*. Première édition validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du 4/7/2001. LPO, DIREN et Conseil Régional du Poitou-Charentes, 29p et annexes.

JE Winkelman- *avion-Wind Power Planning meeting - BirdLife International* 1995

L.P.O, 2006 – L'énergie éolienne et la conservation de la nature. Ligue de Protection des oiseaux

Maurin H (Coord.), 1994 – *Inventaire de la faune menacée en France, le livre rouge*. Nathan, MNHN, WWF France, 176p.

RAMEAU J.C., MANSION D., DUME G., 1994. – Flore forestière française, Guide écologique illustré, Livre 1 Plaines et collines. Institut pour le développement forestier. 1785p.

ROMAO C., 1999. – Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne – code Eur 15/2 – 2nde édition. Commission Européenne. DG Environnement.

Rocamora G & Yeatman-Berthelot D, 1999 – *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation*. Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 560p.

ROCAMORA G, 1994 – *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Birdlife et Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 339p.

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 1996 – Bulletin mensuel de n° 214 de Septembre 1996, numéro spécial « jachères et faune sauvage, 104 p.

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 2002- Impact des éoliennes sur les oiseaux : synthèse des connaissances actuelles, CNERA Avifaune migratrice, Nantes, 153 p.

Tucker GM & Heath MF, 1994 — *Birds in Europe : their conservation status*. Cambridge, UK, BirdLife International (BirdLife Conservation series n° 3), 600 p.

Wonner M, 2003- Les éoliennes et les oiseaux, un tour d'horizon. Stuttgart, 74p.

Yeatman-Berthelot D & Jarry G, 1991 – *Atlas des oiseaux de France en hiver*. Société ornithologique de France, Paris, 575 p.

Fiches d'inventaire de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) du Muséum d'Histoires Naturelles de Paris

Mammifères, Amphibiens et reptiles

ARNOLD N, OVENDEN D., *Le guide herpéto, 199 amphibiens et reptiles d'Europe*, éd. Delachaux et Niestlé, 2004.

LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 2001 - Patrick MICHEL - BCEOM Objectifs -Cadre réglementaire - Conduite de l'évaluation Étude d'impact sur l'environnement

Décret d'application n° 77-1141 du 12 octobre 1977 modifié

Circulaire interministérielle du 10 septembre 2003 relative à la promotion de l'énergie éolienne terrestre et ses annexes

MILIEU HUMAIN

ADEME, Synovate, Sondage sur la perception de l'énergie éolienne en France, Janvier 2003

ADEME, Démoscopie, Sondage sur la perception de l'énergie éolienne en France, 2002

CSA pour le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Les Français et l'énergie, 2002

INSEE, Recensement Général de la Population, 1999

Population – Fréquentation du site

ADEME, Synovate, Sondage sur la perception de l'énergie éolienne en France, Janvier 2003

ADEME, Démoscopie, Sondage sur la perception de l'énergie éolienne en France, 2002

CSA pour le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Les Français et l'énergie, 2002

GONÇALVES Amélie, CAUE de l'Aude, Enquête concernant l'impact économique des éoliennes dans l'Aude et leur perception par les touristes, 2002

INSEE, Recensement Général de la Population, 1999

LAUMONIER Chantal, FLORI, Jean-Paul, CSTB, Implantation d'une centrale éolienne vue par les riverains (I) : analyse sociologique et technique. Exemple du site de Sallèles –Limousis, Paris, 2000

Activités économiques, Maîtrise foncière et urbanisme, Servitudes publiques

ADEME, Guide du développeur de parc éolien, éd. ADEME, Novembre 2003.

ADEME, Les autorités locales et la production d'électricité par éolienne, éd. ADEME, 2000

ANDRES RUIZ (de) C., Energie éolienne et développement rural. Etude comparée sur les effets socio-économiques et territoriaux des parcs éoliens dans les espaces ruraux défavorisés de l'Europe, Thèse de Doctorat, 2006

ANFR, Perturbation de la réception des ondes radioélectriques par les éoliennes, Rapport réalisé à la demande du ministre chargé de l'Industrie, 2002

ASSOCIATION CLIMAT ENERGIE ENVIRONNEMENT, Evaluation de l'impact de l'énergie éolienne sur l'immobilier - CONTEXTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS - 2007

MINEFI, Observatoire de l'Energie, Chiffres clés - L'énergie en France - Repères, 2006

OXFORD UNIVERSITY, What is the impact of wind farms on house prices?, mars 2007

REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON, Impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon - Synthèse du sondage de l'Institut CSA - Novembre 2003

RENEWABLE ENERGY POLICY PROJECT, The effect of wind development on local properties, mai 2003

Sécurité

CONSEIL GENERAL DES MINES, Guillet R., Leteutrois J-P, Rapport sur la sécurité des installations éoliennes, rapport demandé par le Ministère de l'Economie et des Finances, juillet 2004

GIDE P., Wind power: renewable energy from home, farm and business, USA, 2004

Bruit et Santé

BRITISH WIND ENERGY ASSOCIATION, Noise from Wind Turbines, 1998

MINISTERE DE LA SANTE, Les effets du bruit sur la santé, 1992, 84 p.

MERLIN P. et TRASNEL J-P, Energie et développement durable en milieu urbain, Presses Universitaires de France, collection Que-sais-je?, 1996

SITES INTERNET

www.ademe.fr

www.rte-france.com

www.suivi-eolien.com

www.cler.org

www.ciele.org

www.eole.org

www.windpower.org

www.ifen.fr

www.ewea.com

www.sisfrance.net

www.brgm.fr

www.gwec.net

www.enr.fr

www.inpn.mnhn.fr

www.oiseaux.net

www.sfepm.org

www.eurobats.org

www.abiris.snv.jussieu.fr/chiropteres/liens_interfaces/thermes_acoustiques.html

erick.dronnet.free.fr/belles_fleurs_de_france/index.htm

in2000.kaliop.net/biotope/ibase.asp

www.observatoire-environnement.org/dsne/spip.php

www.observatoire-environnement.org

www.inpn.mnhn.fr

www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/

Tables des annexes

Annexe 1 : Caractéristiques du forage n° BSS001QWHJ

Annexe 2 : Réponses des services de l'Etat et autres organismes

Annexe 3 : Légende de la carte des servitudes aéronautiques civiles et militaires (source : Organisation de l'Aviation Civile Internationale)

Annexe 4 : Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de la prise d'eau de Beissat dans la Gartempe

Annexe 5 : Délibération de la mairie de Balledent concernant le captage de La Prade

ANNEXE 1 : Caractéristiques du forage

n° BSS001QWHJ



Dossier du sous-sol

BSS001QWHJ

06406X0004/HY

Localisation

Identifiant national de l'ouvrage

BSS001QWHJ

Ancien code

06406X0004/HY

Département

HAUTE-VIENNE (87) - SGR/LIM

Commune

BALLEDDENT (87007)

Nom local

HY

Numéro de carte

0640

Huitième

6X

Région naturelle

LIMOUSIN

Bassin versant

Non renseigné

Adresse ou Lieu-dit

LA PRADE

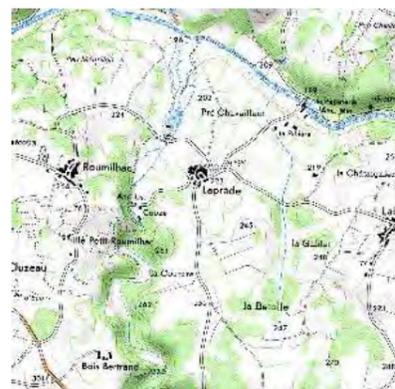
Coordonnées

Systeme	X (m)	Y (m)
Lambert 2 étendu	512940	2125450
Lambert 2 - Centre	512940	125450
Lambert-93	561793	6559767

Systeme	Latitude	Longitude
WGS84	46.12361391 46° 7' 25" N	1.21005302 1° 12' 36" E

Altitude

225 m - Précision M05



Description technique

Identifiant national de l'ouvrage

BSS001QWHJ

Ancien code

06406X0004/HY

Nature

SOURCE

Profondeur atteinte

Non renseigné

Diamètre de l'ouvrage

Non renseigné

Date fin de travaux

Non renseigné

Mode d'exécution

Non renseigné

Etat de l'ouvrage

ACCES, EXPLOITE, PONCTUELLE.

Utilisation

EAU-COLLECTIVE

Objet de la recherche

Non renseigné

Objet de l'exploitation

EAU.

Objet de la reconnaissance

Non renseigné

Gisement

Non renseigné

Document(s) papier

ANALYSE-CHIMIQUE-EAU, ANALYSE-PHYSIQUE-EAU, JAUGEAGE-SPORADIQUE, PLAN-SITUATION, RAPPORT-GEOLOGUE-OFFICIEL.

Références

Non renseigné

Référencé comme point d'eau

OUI

Niveau d'eau mesuré par rapport au sol

Non renseigné

Coupe

Z Origine

Non renseigné

Auteur

Non renseigné

Date

Non renseigné

Document(s) numérisé(s)

10 document(s)

Vignette	Nom	Type	Poids
----------	-----	------	-------



005644
06406X0004

06406X0004/HY/R
1

RAPPORT GEOLOGIQUE

établi conformément à la circulaire ministérielle du 24 novembre 1934, sur le projet d'alimentation en eau potable de la commune de

BALLEDEMENT (Haute-Vienne)

par Jean DIDIER, Collaborateur auxiliaire au service de la carte géologique de la France.

1) SITUATION TOPOGRAPHIQUE.

La zone sourcière étudiée se trouve à un kilomètre au nord de Balledement. Ses coordonnées sont :

X = 513,0

Y = 124,8.

On a là un petit thalweg, orienté S-N, parallèle donc à la route Balledement-la-Prade, à l'est de laquelle il se trouve.

L'axe du thalweg se trouve à une dizaine de mètres du bord de la route. Les versants sont très peu inclinés et sont occupés par des prairies.

A la limite de deux parcelles, le vallon est resserré par un éperon rocheux, surtout souligné par des fougères et des ajoncs.

Les points humides sont disposés de la façon suivante :

- une zone dans l'axe du thalweg, à une vingtaine de mètres en amont de l'éperon rocheux;
- une zone sur le versant E, immédiatement en avant de l'éperon, et une autre, moins importante, immédiatement en aval.

2) DEBITS.

Les débits sont difficiles à estimer en raison de l'humidité de l'automne 1960.

On peut espérer 0,25 litres/seconde dans ce site.

Les besoins du village de la Prade sont de 0,10 l/sec.

Si on ajoute à cela ceux des villages de Laborie et Prajoux, on arrive à un besoin total de : 0,33 l/sec.

Suivant la quantité d'eau que l'on recueillera, on pourra donc réaliser le projet entièrement ou en partie.

06406X0004₂/HY/R₂

3) TEMPERATURES

non mesurées, la température ambiante étant trop voisine de la température moyenne annuelle.

4) SITUATION GEOLOGIQUE

La zone étudiée se trouve dans le territoire de la "chaîne granitique de la Haute-Vienne". On sait que cette chaîne est constituée principalement par plusieurs types de granites mais qu'elle comporte aussi quelques flots de roches métamorphiques, plus anciennes que les granites et conservées en enclaves au milieu d'eux.

A Balledement, on se trouve précisément en présence d'une de ces enclaves de schistes cristallins. Au niveau du captage, on observe en effet des leptynites et quelques blocs d'amphibolite et de quartzite.

Il semble que les sources observées correspondent à la présence d'une couche d'amphibolite faisant barrage dans les leptynites. Les deux points humides, situés en amont de l'éperon, pourraient être dus à cet effet de barrage, le point aval pourrait n'être que momentanément et lié à la grande humidité saisonnière.

5) PRINCIPE DE CAPTAGE Le captage devra se faire à une profondeur d'au moins 5 mètres.

L'alimentation du village de la Prade pourra se faire de justesse par gravité. Celle des autres villages nécessitera un dispositif de pompage.

6) SITUATION SANITAIRE. La situation sanitaire est bonne, il s'agit d'un endroit inhabité, bien que cultivé et assez passager. Le chemin Balledement-La Prade ne donne pas lieu à une grande circulation.

7) MESURES DE PROTECTION. On établira un périmètre de protection clôturé qui s'étendra :

15 m en amont,

10 m de part et d'autre,

5 m en aval du captage.

On établira également, le long de la route, à hauteur du captage, un caniveau bétonné.

8) AVIS DU RAPPORTEUR : FAVORABLE.



005645
06406X0004

Clermont, le 9 Novembre 1960.

J. Didier
J. DIDIER.

ANNEXE 2 : Réponse des services de l'Etat et autres organismes

MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT
Direction de la circulation
aérienne militaire
Sous-direction régionale de
la circulation aérienne militaire Sud
Division environnement
aéronautique
Dossier suivi par :
Caporal-chef Virginie Bouisson

Salon de Provence, le 18 Juin 2017

N° 313277 /ARM/DSAÉ/DIRCAM/
SDRCAM SUD/Div.EA

Le colonel Jean-Pierre Lagaille
sous-directeur régional
de la circulation aérienne militaire Sud
Base aérienne 701
13661 Salon de Provence Air

à

VALECO
Monsieur Fabien Coste
188 rue Maurice Béjart
CS 57392
34184 Montpellier Cedex 4

OBJET : projet éolien dans le département de la Haute-Vienne.

REFERENCES : a) votre lettre du 03 mai 2017 ;
b) lettre n° 2424/DEF/DSAÉ/DIRCAM/NP du 26 septembre 2012.

Monsieur,

Par lettre de référence a), vous sollicitez les services de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud 50.520 pour l'implantation d'un parc éolien comprenant des éoliennes d'une hauteur hors tout, pales comprises, de 200 m sur le territoire des communes de Balledent et Châteauponsac (87).

Après étude de votre dossier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que ce projet ne fait l'objet d'aucune prescription locale, selon les principes actuellement appliqués.

Cependant, bien que situé au-delà de trente kilomètres des radars des armées et compte tenu de l'évolution attendue des critères d'implantation afférents à leur voisinage, en terme d'alignement et de séparation angulaire, le projet devra respecter les contraintes radioélectriques correspondantes en vigueur lors de la demande de permis de construire.

Dans l'éventualité d'une finalisation de ce dossier, je vous informe de la nécessité de fournir lors du dépôt du permis de construire, pour chacune des éoliennes, les coordonnées aux normes WGS 84 et l'altitude NGF¹ du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout, pales comprises.

De plus, afin de rendre compatible la réalisation de votre projet avec l'exécution en toute sécurité des missions opérationnelles des forces, le ministère des armées sera amené à demander le balisage diurne et nocturne des éoliennes du fait de leur hauteur, à réaliser selon les spécifications en vigueur. Je vous

invite à consulter la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest située à Mérignac (33) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

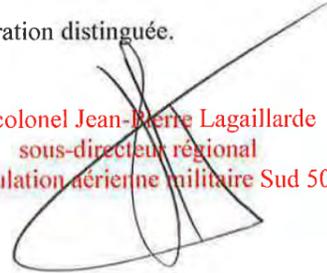
Ce document est établi sur la base des informations recueillies à ce stade de la consultation et tient compte des parcs éoliens à proximité dont le ministère des armées a connaissance au moment de sa rédaction². Il ne préjuge en rien de l'éventuel accord de la ministre des armées qui sera donné dans le cadre de l'instruction de permis de construire à venir.

Ce document n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours, inopposable aux tiers et ne constitue pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projeteurs. Il ne vaut pas autorisation d'exploitation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de permis de construire.

Ce document devient caduc dès lors qu'intervient une modification substantielle ou une évolution de l'environnement ou de l'utilisation de l'espace aérien de la zone d'étude transmise.

Enfin, je vous prie de bien vouloir tenir informé mes services en cas d'abandon de votre projet.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.


Le colonel Jean-Pierre Lagaille
sous-directeur régional
de la circulation aérienne militaire Sud 50.520

COPIES (électroniques) :

- direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest ;
- délégué militaire départemental de Haute-Vienne.

COPIE INTERNE :

- archives.

¹ NGF : nivellement général de la France ; référence d'altitude du sol par rapport au niveau moyen des mers
Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud
Division environnement aéronautique - Base aérienne 701 - 13661 Salon de Provence Air
Tél : 04 90 17 84 55 – Fax : 04 90 17 80 58

² Les parcs éoliens existants, disposant d'un permis de construire accordé ou dont la demande de permis de construire a reçu un avis favorable de la part du Ministère des armées.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Service national d'ingénierie aéroportuaire

Pôle de Bordeaux

Unité domaine et servitudes

Nos réf. : N° 0804

Vos réf. : votre courrier du 3 mai 2017

Affaire suivie par : Carine Delbos

carine.delbos@aviation-civile.gouv.fr

snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 05 57 92 81 56 - Fax : 05 57 92 81 62

Société VALECO
Monsieur Florian Carre
(floriancarre@groupevaleco.com)

Mérignac, le 22 mai 2017

Objet : Projet éolien – commune de Balledent

T: UDS Servitudes 3 Limousin Dpt 87 - Haute-Vienne Urba 2017 Eoliennes Pré consultation Valeco Balledent.odt

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous nous demandez, dans le cadre d'un projet de parc éolien défini par un **polygone d'étude** (hauteur envisagée pour les éoliennes : 200 mètres) sur la commune de Balledent dans le département de la Haute-Vienne, de vous communiquer les éventuelles servitudes ou contraintes pouvant s'appliquer sur cette zone.

→ Cette information ne vaut pas accord au titre de l'autorisation unique.

Sur la base des informations communiquées dans le dossier de demande, je vous informe que le projet n'est affecté d'aucune servitude d'utilité publique relevant de la réglementation aéronautique civile.

Ce projet relève de l'arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation. A ce stade de la consultation (polygone d'étude), je n'ai pas d'autre remarque particulière à formuler sur ce projet.

Toutefois, je vous informe que l'implantation d'obstacles artificiels de grande hauteur nécessite une étude de circulation aérienne effectuée par le **service de la Navigation Aérienne Sud**. Ce service ne se prononcera qu'à partir d'un projet précisant l'implantation des éoliennes.

Il conviendra donc de nous communiquer un nouveau plan de situation à l'échelle incluant l'implantation précise de chaque éolienne, les coordonnées géographiques, la cote altimétrique sol (information levée par géomètre) et la hauteur de chaque éolienne.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Adjoint au Chef du pôle de Bordeaux

Sébastien JALET

Copie à : SDRCAM SUD (pour information)

SNIA – Pôle de Bordeaux
Aéroport - Bloc Technique
BP 60284 - 33697 MERIGNAC CEDEX
tél : 05 57 92 81 56 - fax : 05 57 92 81 62



Météo-France

Direction interrégionale Sud-Ouest
7, avenue Roland Garros
33692 MERIGNAC CEDEX

ENCIS ENVIRONNEMENT

A l'attention de Laure CHASSAGNE
Parc ESTER Technopole
21 rue Columbia
87068 LIMOGES CEDEX

Mérignac, le 13 août 2018

Référence : DIRSO/2018/

Affaire suivie par : Philippe GAUTIER

Téléphone : +33 (0) 5 57 29 12 06

Courriel : philippe.gautier@meteo.fr

OBJET : projet éolien (Balledent) vis-à-vis des radars météorologiques

REF : votre courrier du 9 août 2018

Madame,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant votre projet d'installation de parc éolien à Balledent et Châteauponsac. Ce parc éolien se situerait à une distance de 108 kilomètres du radar² le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Cherves).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Madame, de croire en l'assurance de toute ma considération.

L'Ingénieur en Chef des Ponts,
des eaux et des forêts
Isabelle DONET
Directrice interrégionale pour
Météo-France Sud-Ouest

Copies : DIRSO/OBS - Secrétariat DIRSC chrono

1 : les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet
<https://pro.meteofrance.com> (avec identifiant : radeol et mot de passe : rad258eOLIEN/D)

Météo-France
73, avenue de Paris - 94165 Saint-Mandé CEDEX - France
www.meteofrance.fr @meteofrance
Météo-France, entité ISO 9001 par AFNOR Certification

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR DU SUD-OUEST

DIRECTION DES SYSTÈMES
D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
DÉPARTEMENT DES RÉSEAUX MOBILES

Affaire suivie par : A. MILLARD

Tel : 05.57.19.42.48
courriel : amaud.millard@interieur.gouv.fr

DSIC/DRM/AM/N° 51965 / 2018

Bordeaux, le 23 août 2016

Le Secrétaire Général Adjoint du SGAMI Sud-
Ouest

à

Société ENSIS Environnement
Ester Technopole
1 avenue d'Ester
87 069 LIMOGES cedex

à l'attention de Mme Laure CHASSAGNE

OBJET : Recensement de servitudes radioélectriques dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un projet éolien sur les communes de Balledent et Châteauponsac dans la Haute-Vienne.

Référence : Votre courrier en date du 9 août 2018.

Madame,

Vous nous avez sollicités aux fins d'analyse de l'existence d'éventuelles servitudes radio-électriques dans la zone d'implantation en objet ci-dessus :

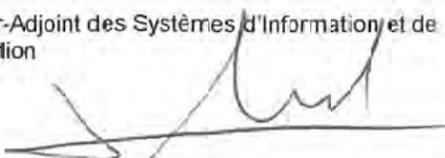
Pour répondre à votre demande, et après étude d'impact sur les artères techniques du réseau INPT (Décret n°2006-106 du 3 février 2006) d'une part ainsi que sur les artères techniques des Services Départementaux d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne d'autre part, je vous informe qu'il n'existe pas de servitudes radioélectriques sur les réseaux-radio gérés par le ministère de l'Intérieur ayant un effet sur la zone de votre projet.

Arnaud MILLARD du Département des Réseaux Mobiles se tient à votre disposition au 05.57.19.42.48 pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Secrétaire Général Adjoint,

Le Directeur-Adjoint des Systèmes d'Information et de
Communication


Didier CABIOCH



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par Josiane RAYMOND
Téléphone : 04.71.63.85.42
Courriel : j.raymond@inao.gouv.fr

N/Réf. : 18 - JR/NF - 205

Objet : Projet de parc éolien sur les communes de
Balledent et Châteauponsac (87)

**ENCIS Environnement
ESTER TECHNOPOLE
1, avenue d'Ester
87069 LIMOGES**

A l'attention de Mme Laure CHASSAGNE

Aurillac, le 14 septembre 2018

Madame,

Vous avez consulté l'INAO par courrier du 13 août 2018 sur le projet de parc éolien développé par la société VALECO sur les communes de Balledent et Châteauponsac

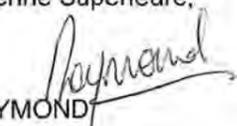
Ces deux communes sont incluses dans :

- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Agneau du Limousin", "Haute Vienne", "Jambon de Bayonne", "Porc du Limousin", et "Veau du Limousin".

Vous pouvez également consulter les textes régissant les AOP et les IGP sur le site internet de l'INAO (www.inao.gouv.fr) pour recueillir les renseignements dont vous avez besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La Technicienne Supérieure,


Josiane RAYMOND

INAO - Délégation Territoriale Auvergne Limousin

Site d'Aurillac - Village d'Entreprises
14 Avenue du Garric - 15000 AURILLAC
TEL : 04 71 63 85 42 - www.inao.gouv.fr

Laure CHASSAGNE

De: "CHAVES Michèle - DREAL Nouvelle-Aquitaine/MICAT"
<Michele.Chaves@developpement-durable.gouv.fr>
Envoyé: lundi 10 septembre 2018 09:25
À: laure.chassagne@encis-ev.com
Cc: CAISEY Didier - DREAL Nouvelle-Aquitaine/MICAT; DESCORNE Serge - DREAL Nouvelle-Aquitaine/SEI/DE3S/DE; DREAL Aquitaine-Limousin-Poitou-Char./SAHC/DAP (Département aménagement et paysage); DREAL Nouvelle-Aquitaine/MEE (Mission évaluation environnementale); DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD/GrUD (Groupement d'unités départementales); DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD/GrUD/UD 87 (Unité départementale Haute-Vienne); PRALONG Nicolas - DREAL Limousin/SRDD; dast.spn.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr; dsp.dap.sahc.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
Objet: projet de parc éolien sur les communes de Balledent et Châteauponsac en Haute-Vienne
Pièces jointes: Balledent et Châteauponsac.pdf

Madame,

Par courrier du 9 août 2018, vous avez saisi la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine, d'une demande d'informations nécessaire à la réalisation de vos études concernant un projet de parc éolien sur les communes de Balledent et de Châteauponsac en Haute-Vienne.

La DREAL observe une politique volontariste de diffusion sur Internet de toutes les données qu'elle est légalement autorisée à communiquer par ce biais. Je vous invite en premier lieu à consulter notre site internet, rubrique «Connaissance et Analyse des Territoires » (colonne de droite en page d'accueil) pour accéder à l'ensemble des cartes, données SIG, statistiques et publications disponibles sur la région.

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>

Ces informations peuvent être consultées à l'écran, téléchargées ou imprimées, sur un système unique pour l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine : SERVICE D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DE L'ÉTAT en NOUVELLE-AQUITAINE

<http://www.sigena.fr/accueil>

- Évaluation Environnementale : Avis de l'autorité environnementale

<https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

Ces informations ne sauraient être exhaustives et recenser l'ensemble des enjeux sur le territoire. Elles méritent d'être complétées autant que de besoin par des investigations complémentaires (notamment de terrain).

A titre transitoire, pour les demandes portant sur des départements de l'ancienne région Aquitaine, le support Cartes et Données est également maintenu :

Accès à Cartes & Données en Aquitaine

<http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/cartes-donnees-en-aquitaine-a1097.html>

Vous pourrez également consulter la Plateforme Partenariale de l'Information Géographique en Nouvelle-Aquitaine - PIGMA, pour accéder aux données diffusées par les partenaires publics, collectivités comprises, de la région

Nouvelle-Aquitaine.

PIGMA <https://www.pigma.org/portail/>

La DREAL se tient à votre disposition pour tout besoin de précision :

* concernant les données et cartes :

pig.micat.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

* concernant les enjeux environnementaux : Mission Evaluation Environnementale (mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr)

* concernant les attendus de vos dossiers ICPE : unité territoriale de la Haute-Vienne (ud-87.grud.ud.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr)

J'attire également votre attention sur des dispositifs réglementaires que vos études devront aborder :

* prise en compte des espèces protégées ;

* évaluation des incidences sur Natura 2000 (qui pourra être intégrée à l'étude d'impact comme le prévoit l'article R. 122-5 du Code de l'environnement) ;

* prise en compte du décret du 29 décembre 2011 modifié, relatif aux études d'impact, notamment concernant les effets cumulés avec les projets connus.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées

Michèle CHAVES
Assistante MICAT
DREAL Nouvelle-Aquitaine
05 55 12 93 05

Laure CHASSAGNE

De: Dominique Cacot <dominique.cacot@cnpf.fr>
Envoyé: mardi 4 septembre 2018 17:24
À: laure.chassagne@encis-ev.com
Objet: Eolien Balledent
Pièces jointes: Eolien_Balledent.pdf

Bonjour,

suite à votre demande concernant le projet éolien sur Balledent/Chateauponsac, je vous transmets la carte des documents de gestion sur la zone d'étude (il y a un CBPS concerné).

Pour autant, l'ensemble des parcelles forestières de ce secteur d'étude sont gérés ou susceptibles de l'être et peuvent donc être impactés par l'implantation des éoliennes (considérée comme un défrichement). Il conviendra donc d'informer et d'associer les propriétaires forestiers.

Même si ce secteur est peu forestier, il serait également intéressant d'associer les propriétaires forestiers lors de la création des infrastructures permettant d'accéder aux futures éoliennes, car elles pourraient avoir une utilité lors de la gestion forestière : pistes, places de dépôt.

La vallée de la Couze est concernée par une ZSC et une site inscrit.

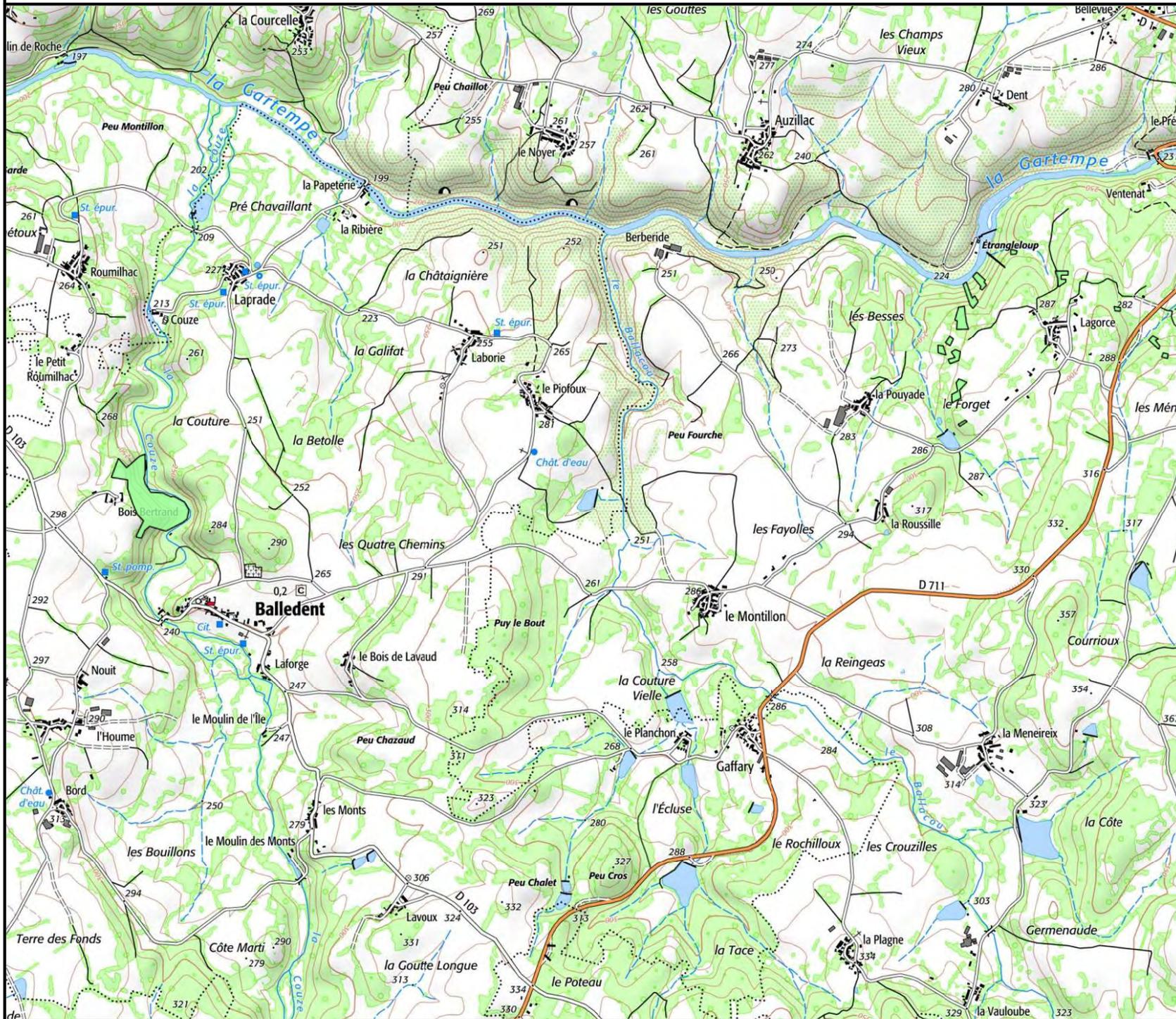
Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement

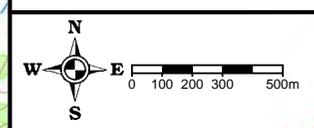
--

Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine Site du Limousin
2 avenue Georges Guingouin
CS 80912 PANAZOL
87017 LIMOGES Cedex
tel : 05 87 50 42 00
port : 06 71 40 61 66

Documents de gestion



- Forêts avec DGD
- PSG
 - RTG
 - CBPS+
 - CBPS



● x:563450 y:6558816
(RGF93)

04/09/2018

Sources : ©CNPF® ©IGN® ©INPN®

Réalisation : ©CNPF, servcarto.fop v1.4





PÔLE OPÉRATIONNEL

Groupement PRÉVENTION / PRÉVISION

N° 2015 / AS/NL
Affaire suivie par :
Cdt Aurélien SABOURDY

Limoges, le 3 septembre 2018

RAPPORT D'ETUDE

Objet : PROJETS DE PARCS EOLIENS

Sur les communes de BALLEDEMENT et CHATEAUPONSAC (87)

Projet présenté par : Société VALECO

Votre note du : 09 Août 2018
Reçu le : 13 Août 2018

Par transmission citée en référence, vous avez bien voulu me communiquer pour avis le dossier relatif à l'affaire citée en objet.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire savoir que ces implantations n'appellent aucune observation de ma part.

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours,

Colonel Maxence JOUANNET

DESTINATAIRE :
- ENCIS ENVIRONNEMENT
Mme Laure CHASSAGNE
Parc Ester Technopole
21, rue Columbia
87068 LIMOGES CEDEX

Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la Haute-Vienne

L'avenue de Président Vallat à Montol
BP 61127 - 87052 LIMOGES RP Cedex

Tél. 0555 12 80 00 - Fax 0555 12 80 01
www.sdis-87.fr

Laure CHASSAGNE

De: Emilie Sciandra / FFVL <emilie@ffvl.fr>
Envoyé: mardi 28 août 2018 11:47
À: laure.chassagne@encis-ev.com
Objet: RE: [deblocage par expéditeur] Consultation dans le cadre d'un projet éolien

Bonjour,

Nous avons étudié avec beaucoup d'attention votre projet de parc éolien.

En conclusion, dans l'état actuel de notre connaissance de ce dossier, la Fédération française de vol libre n'a pas d'objection à émettre au projet de Parc éolien, tel que décrit dans la demande d'avis que vous nous avez envoyée ci-dessous.

Vous en souhaitant bonne réception.

Sportivement

P/o la commission des Espaces de Pratiques FFVL

Émilie SCIANDRA / Tel : 04.97.03.82.85
Service écoles parapente, speed-riding et delta
Service formation (toutes activités), Handicap parapente, Jeunes/UNSS/BIA
Sites et espaces de pratique (toutes activités), Tracté/Remorqué

**** Nouvelle adresse postale : FFVL - 1 place du Général Goiran - 06100 Nice ****



De : Laure CHASSAGNE [mailto:laure.chassagne@encis-ev.com]
Envoyé : vendredi 10 août 2018 10:14
À : emilie@ffvl.fr
Objet : [deblocage par expéditeur] Consultation dans le cadre d'un projet éolien

Bonjour,

La société VALECO développe un projet de parc éolien sur les communes de Balledent et Châteauponsac. Actuellement, notre bureau d'études, ENCIS Environnement, est en charge de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement.

Dans le cadre de cette étude, nous procédons à une consultation de vos services afin de recueillir :
- des données relatives aux servitudes d'utilité publique ou autres sensibilités pouvant grever la zone retenue,
- vos éventuels remarques et avis techniques.

Vous trouverez ci-joint une carte de localisation du site potentiel d'implantation.
La disposition, la hauteur et le nombre précis des aérogénérateurs au sein de cette zone ne sont pas connus à ce jour.
Ils dépendront des résultats de l'étude d'impact sur l'environnement et de critères techniques.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prie d'accepter nos salutations les plus respectueuses.

Laure CHASSAGNE
Chargée d'étude Environnement/ICPE

!!! Attention : changement d'adresse !!!



Parc ESTER Technopole
21 rue Columbia
87068 LIMOGES Cedex
Tél : 05-55-36-28-39

www.encis-environnement.com

ENCIS réduit et compense ses émissions de carbone.



Direction régionale
des affaires culturelles
de Nouvelle-Aquitaine
Site de Limoges

Affaire suivie par :
Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine
de Haute-Vienne
Hôtel Nieu 1 - 35 rue des Vénitiens
87002 Limoges cedex 1

Tél. : 05 55 33 32 72
udap.haute-vienne@culture.gouv.fr

N/Réf. : 2018/NC/DP/129

Limoges, le 27 août 2018

ENCIS Environnement
A l'attention de Mme Chassagne
Parc ESTER Technopole
21 rue Columbia
87068 Limoges cedex

Objet : Demande de servitude en vue de la faisabilité d'un parc éolien sur les communes de Balledent et Châteauponsac

PJ : Extrait de l'atlas des patrimoines avec aire d'étude restreinte

Copie : DREAL – Monsieur Richard Gentet – Inspecteur des sites

Madame,

En date du 9 août 2018, vous m'avez fait parvenir un courrier concernant le projet de faisabilité d'un parc éolien sur les communes de Balledent et Châteauponsac. Après examen de votre dossier, il en ressort que l'aire d'étude restreinte est située dans le site inscrit de la vallée de la Couze et à 500 m du site inscrit de la vallée de la Gartempe.

L'aire d'étude se situe sur un plateau dont le relief s'accroît fortement en direction de l'ouest pour former des coteaux pentus auxquels se substituent ponctuellement de hautes falaises. Au nord-nord-est, depuis le bourg médiéval de Châteauponsac, les jardins en terrasses de l'église Saint-Thyrse, offre un panorama saisissant vers le bourg de Balledent et le site de la vallée de la Couze.

Au regard du secteur proposé, incompatible avec les réciprociétés de vues et la préservation des sites inscrits dans leur écrin paysager, un avis **défavorable** est émis sur ce projet.

Par ailleurs, concernant un éventuel diagnostic au titre de l'archéologie, vous voudrez bien consulter le Service régional de l'archéologie, site de Limoges, 6 rue Haute de la Comédie.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les meilleures.

Nicolas Chevalier
Architecte de bâtiments de France



VOS RÉF.

NOS RÉF. PENV 87NC-18-564- AB/SC
LE-MAIN-CM-TGU-GMR MCO-APPUIS-18-155

INTERLOCUTEUR M. Alain BERTRAND

TÉLÉPHONE 04 71 63 99 23

E-MAIL

OBJET Avis sur projet de parc éolien
Commune de CHATEAUPONSAC (87)

Aurillac, le **20 AOÛT 2018**

ENCIS ENVIRONNEMENT

Parc Ester Technopole
21, rue Colombia
87068 LIMOGES Cedex

A l'attention de Mme Laure CHASSAGNE

Madame,

En réponse à votre demande concernant l'affaire reprise en objet, nous vous informons que l'aire d'étude telle que décrite sur votre courrier n'est pas dans l'emprise des ouvrages électriques, aériens ou souterrains de tension HT3*, exploités par nos services sur le territoire de la commune citée en objet.

Nous vous précisons enfin que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 kV), et qu'il peut exister, sur le(s) terrain(s) d'assiette de la construction projetée, des ouvrages de distribution d'énergie électriques ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ERDF, régies, GRDF...). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

L'Adjoint au Directeur
du GMR Massif Central Ouest

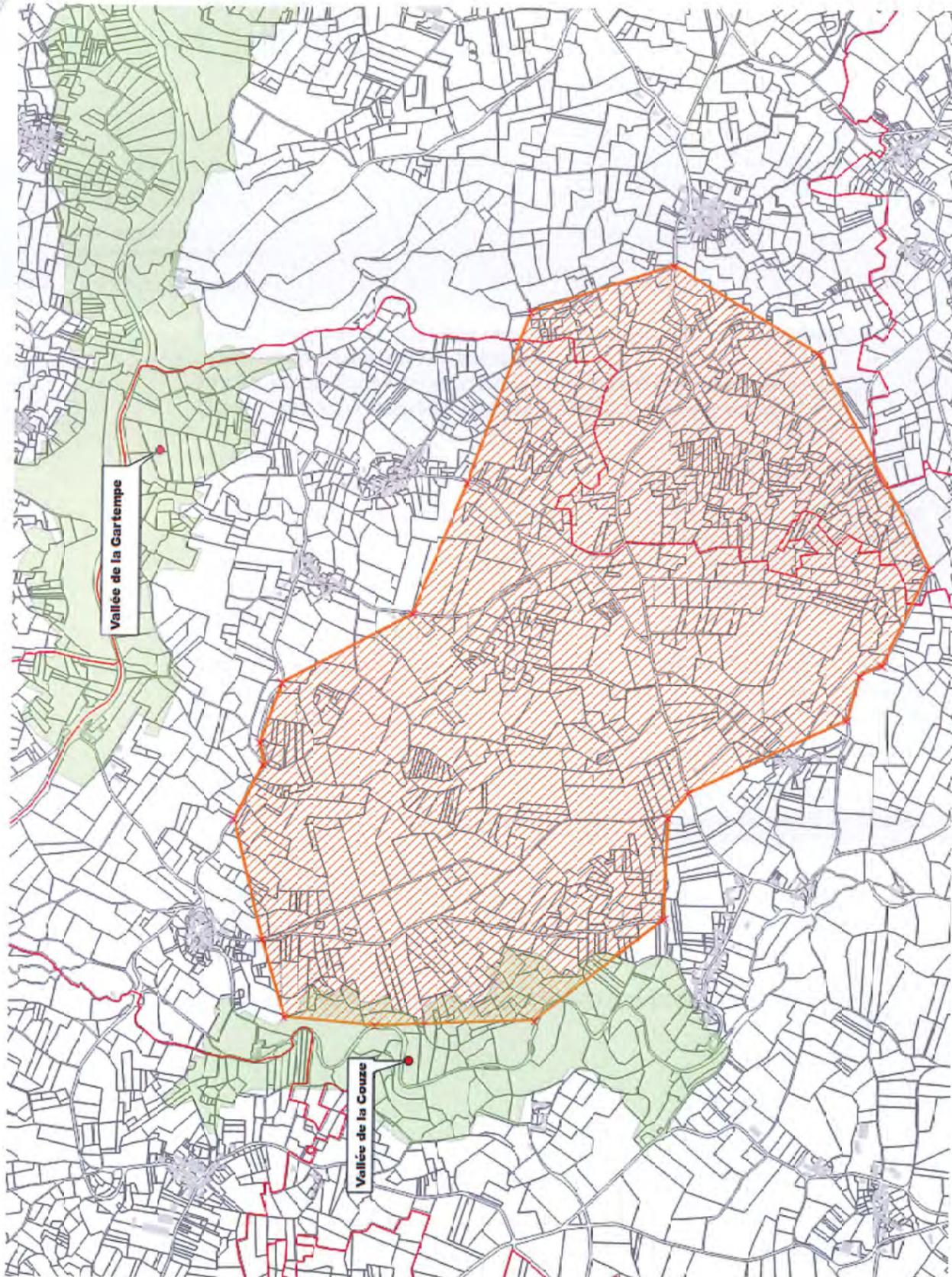
Christophe GENIEIS

* HTB : Tension supérieure à 50 000 Volts

Centre Maintenance Toulouse
GMR MASSIF CENTRAL OUEST
5 rue Lavoisier - CS 60401
15004 AURILLAC CEDEX
TEL : 04 71 63 99 00 - FAX : 04 71 63 99 90

RTE Réseau de transport d'électricité
société anonyme à directeur et conseil de
surveillance au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S. Martrier 444 619 258

www.rte-france.com





GRTgaz - Pôle Exploitation Centre Atlantique
Direction des Opérations - Service Travaux Tiers et Données
Site de Saint Herblain
10 quai Emile Cormerais
CS 10002 - 44801 ST-HERBLAIN Cedex

ENCIS environnement - Bureau
d'études en environnement
énergie renouvelables et
aménagement durable
Ester Technopole
1 avenue d'Ester
87069 Limoges

Affaire suivie par : Monsieur CHASSAGNE Laure

VCS RÉF.
NCS RÉF. P2018-006441
INTERLOCUTEUR Yann BOUQUIN Tél : 02 40 38 87 96 Fax : 02 40 38 85 85
MAIL rpl@grtgaz.com
OBJET Consultation dans le cadre d'un projet éolien
ADRESSE DES TRAVAUX 87007-Balledent, 87041-Châteauponsac

Saint Herblain, le 14/03/2018

Monsieur,

Nous accusons réception, en date du 14/08/2018, de votre demande citée en objet.

Votre projet tel que décrit est situé en dehors des servitudes d'utilité publique (SUP) de maîtrise de l'urbanisation associées à nos ouvrages de transport de gaz naturel haute pression.

Nous n'avons donc pas d'observation à formuler.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable du Département Maintenance, Travaux Tiers & Données
Laurent MUZART

Laure CHASSAGNE

De: Catherine.LINTZ@ars.sante.fr
Envoyé: mercredi 3 janvier 2018 12:14
À: Gilles Menard
Objet: RE: Demande de servitudes liées à l'implantation de parc éolien sur BALLEDEMENT (87)
Pièces jointes: Balledent-éolien.pdf

Bonjour,

En réponse à votre demande, votre projet se situe dans la zone de vigilance de la prise d'eau dans la Gartempe située à environ 12 km en aval et destinée la production d'eau potable. Cette zone ne comporte pas de servitude.

Par ailleurs, le captage de la Prade actuellement inutilisé se situe dans la zone de consultation. Je vous invite, concernant le devenir de celui-ci, à vous adresser à la mairie.

Cordialement,

Catherine LINTZ - Technicien Sanitaire et de Sécurité sanitaire
Pôle Santé Publique et Environnementale

● ● Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine
Délégation départementale de la Haute-Vienne
24 rue Donzelot - CS 13108 - 87000 LIMOGES
Tél. : 05 55 11 54 28 - Fax : 05 55 11 54 05 - Courriel : catherine.lintz@ars.sante.fr
<http://www.ars.nouvelle-aquitaine-sante.fr>



De : Gilles Menard [<mailto:gillesmenard@groupevaleco.com>]
Envoyé : jeudi 21 décembre 2017 16:30
À : ARS-DD87-SANTE-ENVIRONNEMENT
Cc : Fabien Coste
Objet : Demande de servitudes liées à l'implantation de parc éolien sur BALLEDEMENT (87)

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter dans le cadre de l'étude du potentiel éolien du territoire communal de BALLEDEMENT dans le département de la Haute-Vienne (87).

Je souhaiterais connaître les servitudes éventuelles de la zone d'étude relatives à la réalisation d'un parc éolien.

A cet effet vous trouverez ci-joint deux cartes de localisation du projet (20 000ème et 150 000ème).

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

**GROUPE VALECO**
Producteur d'Énergies Renouvelables

Gilles MENARD
Développement Territorial
gillesmenard@groupevaleco.com

TÉL. 04 67 40 74 00
FAX 04 67 40 74 05 Parc 2000 Extension - 188, rue Maurice Bejart - CS 57392 - 34184 MONTPELLIER Cedex 4 - FRANCE

www.groupevaleco.com

Enfin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courrier que si nécessaire.

Laure CHASSAGNE

De: myrtille BLANCHETON <myrtille.blancheton@culture.gouv.fr>
Envoyé: mardi 2 octobre 2018 15:42
À: laure.chassagne@encis-ev.com
Objet: RE: Projet parc éolien communes de Balledent et Chateauponsac (87)
Pièces jointes: Tableau codification champs table attributaire ArcView.pdf; Tableau codification chrono Patriarche.pdf

Bonjour Madame Chassagne,

Comme suite à votre demande, je vous transmets le lien de la plateforme Zéphyrin sur laquelle j'ai déposé les fichiers shapes et associés des entités archéologiques géoréférencées, et surfaciques recensées dans le périmètre d'étude que vous nous avez soumis portant sur les communes de Balledent et de Chateauponsac (87) :

<http://zephyrin.culture.fr/download.php?file=8893e27af2da5eb332842db74f6939fd>

Je vous précise que la durée de validité de ce lien est de 10 jours.

Pour une meilleure lecture des données transmises, je vous fais parvenir également deux tableaux explicatifs concernant pour l'un, la codification des champs de la table attributaire et pour l'autre, la codification de la chronologie de la base de données Patriarche.

J'attire votre attention sur le fait que l'absence de site sur un secteur déterminé est avant tout significative d'un manque de recherche approfondie et non de l'inexistence formelle de vestige archéologique. Ce projet devra donc faire l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique.

Je vous en souhaite bonne réception et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Myrtille Blancheton
Carte Archéologique départements 19 - 23 - 87
Service Régional de l'Archéologie - site de Limoges
Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine
Tél ligne directe : 05.55.45.66.50

Le 03.09.2018 14:44, myrtille BLANCHETON a écrit :

J'ai bien reçu les fichiers. Je vous remercie.

Bien cordialement,

Myrtille Blancheton
Carte Archéologique départements 19 - 23 - 87

Laure CHASSAGNE

De: BOUTEILLE, JORDAN <JBOUTEIL@bouyguestelecom.fr>
Envoyé: lundi 15 octobre 2018 09:53
À: laure.chassagne@encis-ev.com
Cc: DE CASSON, CYRIL
Objet: Consultation projet éolien Balledent et Châteauponsac
Pièces jointes: TR Consultation projet éolien Balledent et Châteauponsac (3,49 Mo)

Bonjour,

Votre projet risque d'impacter l'un de nos faisceaux hertziens dont les coordonnées (en Lambert II étendue) des extrémités sont les suivantes :

Lambert X : 519224,00
Lambert Y : 2122028,00

Et

Lambert X : 510874,00
Lambert Y : 2127892,00

Pour éviter cela, il faut que les mâts des éoliennes se situent à plus de 100 m de ce lien.

Bonne journée, cordialement.



Jordan BOUTEILLE
Bouygues Télécom
Apprenti à l'ingénierie SWT Conception Transmission
JBOUTEIL@bouyguestelecom.fr

L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur internet, la société expéditrice ne peut être tenue responsable de son contenu ni de ses pièces jointes. Toute utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, merci de le détruire et d'avertir l'expéditeur.

The integrity of this message cannot be guaranteed on the Internet. The company that sent this message cannot therefore be held liable for its content nor attachments. Any unauthorized use or dissemination is prohibited. If you are not the intended recipient of this message, then please delete it and notify the sender.



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction départementale
des territoires

Service ingénierie des territoires
Unité transition énergétique

Dossier suivi par : Joël Ricq
Tél : 05 55 12 95 57 – fax : 05 55 12 90 99
Courriel : joel.ricq@haute-vienne.gouv.fr

Le directeur

à

Laure Chassagne
ENCIS Environnement
Parc ESTER Technopole
21 rue Columbia
87068 Limoges Cedex

Objet : Projet de parc éolien à Balledent et
Chateauponsac

Limoges, le 12 septembre 2018

réf : SIT/UTE/12092018valeco
v/réf : votre courrier du 9 août 2018

Suite à votre courrier du 9 août dernier, vous trouverez ci-dessous les informations que je suis en mesure de vous communiquer sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Balledent et Chateauponsac.

Servitudes :

Vous trouverez ci-joint la liste et les couches géographiques des servitudes d'utilité publique s'appliquant aux communes de Balledent et Chateauponsac.

J'attire votre attention sur le fait que les données SIG communiquées ne sont utilisables qu'à des échelles compatibles avec le 1/25 000 (échelle de saisie des servitudes).

Par ailleurs, la direction départementale des territoires est gestionnaire des seules servitudes de type PM1, PM2, PM3. Celles-ci sont téléchargeables sur le site du Géoportail de l'urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>). Les autres servitudes vous sont donc communiquées à titre indicatif. Il vous appartient de contacter les services qui en sont gestionnaires afin d'en vérifier l'exactitude et le caractère complet.

Pour des raisons de sûreté, il n'est pas possible de vous transmettre directement les couches géographiques suivantes :

- les SUP AS1 de captage d'eau et de leurs périmètres, (il vous appartient de vous rapprocher de la délégation départementale de Haute-Vienne de l'agence régionale de santé afin de vous procurer les informations utiles) ;
- les SUP I3 relatives aux canalisations de transport de gaz.

Documents d'urbanisme :

La commune de Balledent ne dispose pas actuellement de document d'urbanisme. Elle est soumise aux dispositions du règlement national d'urbanisme (RNU). La commune de Chateauponsac dispose d'un plan local d'urbanisme (PLU).

Ces deux communes font partie de la communauté de communes Gartempe-Saint Pardoux dont le PLU intercommunal est en cours d'élaboration. Il conviendra de vous rapprocher de ces collectivités afin de vérifier la compatibilité du projet avec les règles d'urbanisme en vigueur ou à venir selon l'avancement de votre projet.

P.J. : liste et carte des servitudes, extraits carte EPBV et zone inondable
Copie : DDT/SIT/secrétariat – DDT/SIT/MT – DDT/SEEF

Le Pastel – 22 rue des Pénitents-Blancs – CS 43 217 – 87 032 Limoges cedex 1

Eaux – milieux aquatiques :

1. Zones humides

Au vu de la cartographie indicative des zones à dominante humide réalisée par l'établissement public du bassin de la Vienne (cf extrait ci-joint), la zone d'étude du projet semble être implantée en partie en zone humide.

Pour mémoire, la définition d'une zone humide est la suivante :

- (a) En l'absence de végétation ou en présence de végétation impactée par les activités humaines (c'est-à-dire « non spontanée »), une zone humide est caractérisée par le seul critère sol (pédologique).
- (b) En présence d'une végétation naturelle pas ou peu impactée (donc spontanée), une zone humide est caractérisée par les 2 critères cumulatifs sol et flore.

Toute intervention amenant la modification ou la destruction (drainage, remblai) d'une superficie de 1000 m² et plus de zones humides doit faire l'objet d'une procédure spécifique au titre de la loi sur l'eau (rubrique 3310 de la nomenclature loi eau (R214-1).

Dans ce cadre, la doctrine ERC (éviter, réduire, compenser) doit être appliquée :

- réalisation d'un état initial de la zone humide (inventaire faune flore) faisant l'objet d'un projet d'installation, ouvrages, travaux ou activités (IOTA) ;
- évaluation des impacts directs et indirects dudit projet sur le cours d'eau et les zones humides ;
- recherche de mesures d'évitement, de réduction et enfin de compensation (conformément au SDAGE Loire Bretagne et au SAGE Vienne) par le maître d'ouvrage.

La méthode nationale, mentionnée aux annexes I et II de l'arrêté du 24 juin 2008, doit être utilisée pour délimiter la surface de zones humides impactée par le projet en explicitant le cas (a ou b). Les critères sols et flores doivent être étudiés.

2. Cours d'eau

Des cours d'eau sont présents dans l'aire d'étude. De manière générale, tous travaux (création d'un ouvrage même temporaire) au niveau d'un cours d'eau, classé ou non, pourra nécessiter le dépôt d'un dossier loi sur l'eau auprès du service police de l'eau.

3. Gestion des eaux pluviales

Tout projet de nature à générer un rejet des eaux pluviales dans le milieu naturel (eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol) de surface totale, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés, supérieure à 1 ha, relève des dispositions de la rubrique 2150 de la nomenclature de la loi sur l'eau.

Les principales rubriques de la nomenclature « eau » annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernées par le ruissellement des eaux pluviales sont :

- 2.1.5.0. : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :
 - 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ;
 - 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

Forêt :

Concernant les massifs forestiers inclus dans le périmètre d'étude, il conviendra de respecter le code forestier et notamment les parties relatives aux coupes et au défrichement.

Pour rappel : toute coupe rase de plus de 1ha dans un massif de plus de 4ha doit être reconstituée. Toute coupe prélevant plus de 50 % du volume de futaie sur plus de 4ha est soumise à autorisation préalable.

Toute remise en cause de l'état boisé dans un massif de plus de 4ha est soumise à autorisation de défrichement.

L'étude devra, en cas de défrichement, analyser l'impact de celui-ci et vérifier qu'aucun motif de refus (cf article L 341-5 du code forestier) ne peut être invoqué.

Par ailleurs, certains peuplements peuvent être grevés d'un engagement trentenaire au titre du code général des Impôts.

Environnement :

Natura 2000 et Biodiversité

La zone d'étude du projet de parc éolien est située en partie dans le site Natura 2000 de la « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » (FR7401147), dans la ZNIEFF de type 1 de la « Vallée de la Gartempe à Châteauponsac » (FR740002763) et dans la ZNIEFF de type 2 de la « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours » (FR740120050).

Elle est également située à moins de 500 mètres de l'arrêté préfectoral de protection de biotope de la rivière Gartempe, à proximité des ZNIEFF de type 1 des « Landes et étang de Villemedeix et Bramefan » (FR740120134, moins de 4 km), de la « Vallée de la Semme au moulin d'Hervaud » (FR740120136, moins de 4 km), du « Site à chauves-souris des Monts d'Ambazac : Chantot-Vauguenige » (FR740120052, à environ 5,3 km) et à proximité de la ZNIEFF de type 2 des « Monts d'Ambazac et Vallée de la Couze » (FR740006188, moins de 3 km).

Les informations concernant le **site Natura 2000 de la « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents »** sont notamment disponibles via le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN ; formulaire standard de données, <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7401147>) et de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (Document d'objectifs, <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/docob-correze-creuse-haute-vienne-r1376.html>).

Les documents cartographiques du DOCOB permettent de constater que la zone d'étude inclut des habitats d'intérêts communautaires.

Les informations concernant les ZNIEFF sont disponibles via le site de l'INPN (<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/region/74/limousin>).

Un visualiseur des différentes données est consultable sous :
http://carto.sigena.fr/1/dreal_alpc.map

Le site Natura 2000 de la « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » abrite plusieurs espèces de chiroptères qui sont des espèces protégées au niveau national et inscrites en annexe II et IV de la Directive Habitat-Faune-Flore. La zone d'étude couvre des boisements et des milieux humides (prairies humides, ruisseaux...) qui constituent un milieu de vie privilégié pour les chiroptères (notamment en lisière forestière), de même que le réseau de haies. Dans le cadre d'EUROBATS (accord relatif à la conservation des chauves-souris en Europe signé par la France le 10

décembre 1993), la publication de lignes directrices pour la prise en compte des chauves-souris dans les projets éoliens indique notamment que « les éoliennes ne doivent pas être installées en forêt, quel qu'en soit le type, ni à moins de 200 mètres en raison du risque de mortalité élevé (DÜRR 2007, KELM et al. 2014) et du sérieux impact sur l'habitat qu'un tel emplacement peut produire pour toutes les espèces de chauves-souris » ; cet enjeu écologique est inscrit dans le SRE Limousin (annexé au Schéma Régional Climat Air Energie).

En effet, la construction d'un parc éolien en forêt entraîne la création de nouvelles voies forestières et de zones de dégagement autour des pylônes qui augmentent l'attractivité des chiroptères (notamment par augmentation du territoire de chasse) et par conséquent le risque de mortalité (collision, barotraumatisme...). De ce fait, les études environnementales réalisées dans le cadre de ce type de projet n'apportent pas une réponse suffisante pour évaluer l'impact en phase d'exploitation sur les chiroptères. Il en est de même pour les mesures de réduction existantes (mesure de bridage, mise en drapeau des pales...) dont les standards sont définis pour des implantations en dehors des forêts et à plus de 200 mètres des lisières forestières.

Le site Natura 2000 de la « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » abrite également la Moule perlière, bivalve d'eau douce qui compte parmi les espèces les plus menacées en France, ainsi que le sonneur à ventre jaune. Une attention particulière doit donc être apportée aux continuités écologiques des cours d'eau et des zones humides présentes dans la zone d'étude. Ces continuités sont inscrites dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE Limousin) et ont un lien direct avec le cours d'eau de la Gartempe.

Concernant la prise en compte du SRCE, il faut souligner que la zone d'étude intersecte le corridor écologique des milieux boisés et bocagers identifié au niveau régional.

De plus, différentes espèces d'oiseaux remarquables ont été recensées sur ce territoire, on peut notamment souligner la présence du Busard-Saint-Martin, de la Bondrée apivore, de l'Autour des palombes, du Pic mar et de l'Engoulevent d'Europe.

Le projet est donc potentiellement inclus dans le domaine vital de différentes espèces d'oiseaux bénéficiant d'un statut de protection. Par conséquent, le secteur d'étude comporte d'importants enjeux écologiques.

Il conviendra également, dans le cadre de la prise en compte de la thématique du paysage, de se rapprocher des services de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, étant donné que la zone d'étude est en partie comprise dans le site inscrit de la « Vallée de la Couze », et qu'elle se trouve à proximité du site inscrit de la « Vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux » et de deux sites emblématiques.

Risques :

Une petite partie de la zone d'étude est située dans une zone potentiellement inondable par débordement de la Gartempe selon l'Atlas des Zones Inondables (cf extrait joint).

Les Atlas des Zones Inondables (AZI) n'ont pas de valeur réglementaire. Ils ne fournissent pas d'indication directe de hauteurs d'eau, de vitesses d'écoulement, de débits ou de périodes de retour permettant de quantifier l'aléa.

La méthode utilisée pour délimiter les zones inondables est la méthode dite "hydrogéomorphologique" qui étudie le fonctionnement naturel des cours d'eau en analysant son état naturel.

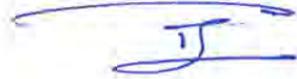
L'AZI apporte la connaissance de l'emprise maximale de la zone potentiellement inondable dans laquelle les crues exceptionnelles supérieures à la crue de référence peuvent se produire.

Ces informations sont à prendre en compte dans les réflexions impliquant des décisions d'urbanisme.

Les communes sont situées en zone de sismicité faible.

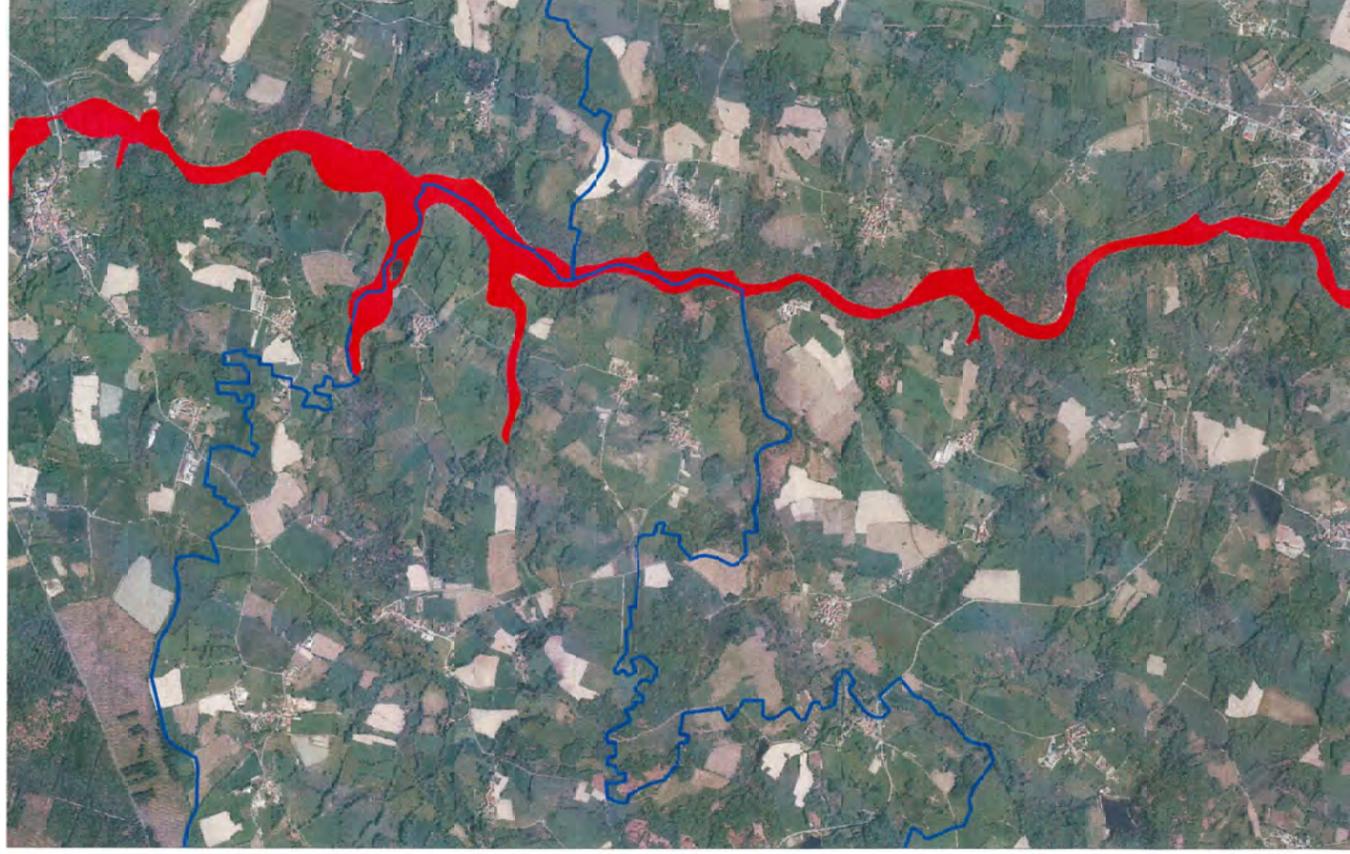
Les éléments communiqués ci-dessus ne revêtent pas un caractère exhaustif. Il vous appartient de les amender par des recherches complémentaires. Ils ne préjugent en rien des décisions qui pourraient être prises par les services de l'État dans le cadre des procédures administratives auxquelles le projet sera soumis.

Pour le directeur,
p.i. Le chef du service ingénierie des territoires,



Pierre Mayaudon





Zone inondable



Préfecture de la Haute-Vienne
Direction Départementale des Territoires
Servitudes d'utilité publique de la commune de : Balledent

Numéro: 8701080 Type: AC2 PROTECTION DES SITES

Acte: arrêté ministériel du 18 novembre 1988
Services Concernés: DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN)
STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 87000 LIMOGES)

VALLEE de la COUZE

Est inscrit à l'inventaire des monuments naturels et des sites l'ensemble formé sur les communes de Balledent et Rancon par la vallée de la Couze en aval de Balledent et délimité comme suit, dans le sens des aiguilles

d'une montre:

I)- Commune de Rancon

Section A3:

Point de départ : l'angle sud-ouest de la parcelle n° 1007

la limite ouest des parcelles n°s 1007, 1006, 1005, 1004, 1003, 1002,

1001 et 999

la limite ouest (en partie) de la parcelle n° 1346

la limite sud-ouest de la parcelle n° 997

la limite sud des parcelles n°s 984 et 983

la limite sud et ouest de la parcelle n° 982

la limite ouest de la parcelle n° 983

la limite des lieux-dits Les Petits Bosts et les Gravets jusqu'à la

rivière la Couze

la rivière la Couze

II)- Commune de Balledent:

Section A1:

la limite nord-est des parcelles n° 1429 et 1427

Section A1

la limite des lieux-dits les Minades et Couze

les limites est et sud de la parcelle n° 53

la limite est des parcelles 7 et 8

les limites nord-ouest et nord-est de la parcelle n°9

la limite nord-est de la parcelle n° 11

les limites nord-est et est de la parcelle n° 12

la limite nord-est des parcelles n°s 19, 26 et 27

les limites ouest (en partie) et nord de la parcelle n° 28

la limite des lieux-dits La Couture et La Goutte
la limite est des parcelles n°s 643, 637, 635 (en partie)
la limite nord-ouest des parcelles n° 632, 631 et 630
la limite nord-est des parcelles n° 629 et 626
la limite est des parcelles n° 627 et 628
la limite est du lieu-dit Moulin du Pont
la voie communale n° 2 de Balledent à la Paprerie
Section C2
la limite des sections C1 et C2
le CD n° 103 de Rancon à Razès
les limites nord-ouest et nord-est de la parcelle n° 595
la limite nord-ouest de la parcelle n° 590
les limites nord-ouest et nord-est de la parcelle n° 580
les limites nord-ouest et nord-est des parcelles n° 581 et 582
la limite ouest de la parcelle n° 583
les limites sud et ouest de la parcelle n° 552
la limite sud-ouest (en partie) de la parcelle n° 549
la limite sud-ouest des parcelles n° 548 (en partie) et 545
la limite ouest des parcelles n° 545 et 546
la limite nord-ouest des parcelles n° 530, 528, 527 et 520
la limite entre les communes de Rancon et de Balledent
la limite ouest de la parcelle n° 518
la limite des communes de Rancon et de Balledent jusqu'à l'angle
sud-ouest de la parcelle n° 1007 (section A3 de Rancon)(point de départ).
Zone de protection des sites créée en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée. Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro: 8701334 Type: AC2 PROTECTION DES SITES

Acte: Arrêté ministériel de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 20 février 1998
Services Concernés: DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN)
STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 87000 LIMOGES

VALLEE de la GARTEMPE

Ensemble formé par la vallée de la Gartempe du Pont de Gartempe aux Piliers de Lascoux sur les communes de Balledent, Châteauponsac et Rancon. (les limites du sites sont précisées dans l'arrêté).
Zone de protection des sites créée en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée. Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro: 8701635 Type: AS1 CONSERVATION DES EAUX

Acte: DUP Arrêté préfectoral DCE/BURAM n°2012/049 - du 20 décembre 2012
Services Concernés: ARS (Agence régionale de Santé du Limousin)24 Rue DonzelotCS 13108 87031 LIMOGES

Prise d'eau de "Beissat"

Protection sanitaire de la prise d'eau de "Beissat" situé sur la commune de Peyrat-de-Bellac. Autorisant le Syndicat intercommunal de Distribution d'Eau Potable et D'assainissement (SIDEPA) de la Gartempe à utiliser l'eau prélevé en vue de la consommation humaine pour la production et la distribution par un réseau public.

Il est établi autour du captage conformément au plan annexé à l'arrêté:

1/ un périmètre de protection immédiate (PPI)

Le PPI de la prise d'eau est constitué de la totalité des parcelles cadastrées n° 504, 814 et 816 de la section B et sur la partie des anciennes parcelles cadastrées n°815 et 817 de la section B, désormais numérotées respectivement 1134 et 1136 et d'une partie de la parcelle n°99 de la section A sur la commune de Peyrat-de-Bellac. Des parcelles cadastrées n° 158 et 159 de la section F, sur la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe.

Ce périmètre doit être clos de manière efficace afin d'interdire toute activité autre que son entretien. Il doit être propriété de la collectivité. les opérations d'entretien seront réalisées mécaniquement et non chimiquement.

2/ un périmètre de protection rapprochée (PPR)

Le PPR s'étend conformément aux indications du plan parcellaire joint à l'arrêté.

Les prescriptions générales de ce périmètre figurent dans l'arrêté et se compose de deux zones:

- une zone sensible PPR1 avec une extension latérale variable de 50 à 100 mètres de part et d'autre de l'axe de la Gartempe et de ses affluents, qui couvre les rives des cours d'eau et les bas de versants, sur une distance de 5 600 mètres en amont de la prise d'eau...

- une zone complémentaire PPR2 qui couvre les flancs des vallées situées en amont de la zone sensible ainsi que les pentes occupant la retombée du plateau qui s'y raccordent.

3/ Une zone de vigilance ou périmètre de protection éloignée (PPE)

Cette zone définit conformément au plan joint en annexe au présent arrêté, correspondra au bassin versant qui s'étend en amont hydrologique de la prise d'eau jusqu'à une distance de 10km.

Servitude attachée à la protection des eaux potables instituée en vertu de l'article L.20 du Code de la santé publique et du décret n°61-859 du 1er aout 1961.

modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application.

Numéro: 8700610 Type: EL7 SERVITUDES D'ALIGNEMENT

Acte: A.P du 30.06.1910
Services Concernés: CONSEIL DEPARTEMENTAL de la HAUTE VIENNE/Hotel du Département 87031 LIMOGES

C.D 103 traversée du Bourg
Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales et interdisant toute construction nouvelle ou confortation des ouvrages bâtis existants situés dans la bande frappée d'alignement.
Le plan d'alignement peut être obtenu auprès du gestionnaire de la voie.

Numéro: 8700028 Type: PT4 SERVITUDES D'ELAGAGE

Acte:
Services Concernés: FRANCE TELECOM25, Rue Edouard Michaud 87033 LIMOGES CEDEX

SERVITUDES D'ELAGAGE

NOTA: Le report de ces servitudes n'est pas effectué sur le plan joint.
Servitude d'élagage relative aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public, instituée en application de l'article L.65-1 du Code des postes et télécommunications.



Préfecture de la Haute-Vienne
Direction Départementale des Territoires
Servitudes d'utilité publique de la commune de : Châteauponsac

Numéro: 8700449 Type: AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte: Classé monument historique le 25 janvier 1990
Services Concernés: DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN)
STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 87000 LIMOGES)

Pont de Châteauponsac dit pont romain
Pont de CHATEAUPONSAC sur la Gartempe dit pont romain sur le CD 44.
Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.
Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro: 8700862 Type: AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte: Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 12 Septembre 1979
Services Concernés: DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN)
STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 87000 LIMOGES)

Camp à fortification concentrique du Peu-Buy
Camp à fortification concentrique du Peu-Buy, parcelles n° 742 et 749 à 751, lieu-dit Etang de Lasgeas, section D du cadastre
Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.
Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro: 8700999 Type: AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte: Classé M.H le 10.12.1981
Services Concernés: DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN)
STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 87000 LIMOGES)

Camp antique dit du Peu du Barry
- Camp antique dit : du Peu du Barry, ou camp de Chégurat parcelles n°s 887, 891 à 895, lieu dit camp de César, section A du cadastre.
Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.

Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro: 8701132 Type: AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte: classée M.H le 9 avril 1910
Services Concernés: DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
DREAL Limousin/VERP/N/CAD (ancien DIREN)
STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 87000 LIMOGES

Eglise
Eglise

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.
Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro: 8701190 Type: AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte: inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 21 juin 1990.

Services Concernés: DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN)
STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 87000 LIMOGES

Pont des Bonshommes sur la Gartempe emprunté par la R.D. n°203
Commune de Bessines-sur-Gartempe -Pont des Bonshommes sur la Gartempe emprunté par la R.D. n°203 -

Périmètre de protection de 500 m sur la commune de Chateauponsac
Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.
Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro: 8701451 Type: AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte: Arrêté d'inscription du 11 mai 2001

Services Concernés: STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 87000 LIMOGES

Hôtel Mathieu de la Gorce - Place Xavier-Mazurier

Hôtel Mathieu de la Gorce - Place Xavier-Mazurier (cad. AE 329-330).

Les façades et toitures, le vestibule d'entrée, la cage d'escalier et les arcades du premier étage.

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.
Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro: 8701514 Type: AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte: Arrêté préfectoral n° 2000 - 135 du 28 mars 2000.

Services Concernés: STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 87000 LIMOGES

Maison

Inscription de la maison

30, rue Jeanne d'Arc et 4, rue de la Porte fortifiée à CHATEAUPONSAC (Haute-Vienne) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, à l'exclusion de la toiture, faite en 1999 et des dépendances attenantes dans le jardin.

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.
Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro: 8701334 Type: AC2 PROTECTION DES SITES

Acte: Arrêté ministériel de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 20 février 1998

Services Concernés: DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN)
STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 87000 LIMOGES

VALLEE de la GARTEMPE

Ensemble formé par la vallée de la Gartempe du Pont de Gartempe aux Piliers de Lascoux sur les communes de Balledent, Chateauponsac et Rancon; (les limites du sites sont précisées dans l'arrêté).

Zone de protection des sites créée en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée. Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro: 8701305 Type: AS1 CONSERVATION DES EAUX

Acte: D.U.P. du 5 juillet 1974

Services Concernés: ARS (Agence régionale de Santé du Limousin)24 Rue DonzelotCS 13108 87031 LIMOGES

Captage de La Villauraix 1-2-3 source des Combauds

Captage de La Villauraix 1-2-3 (source des Combauds)

1°-périmètre de protection immédiat comprenant les parcelles ou parties des parcelles n°750, 753, 755, 756, 770, 776, 776, 784 à 788.

Il sera la propriété de la commune et entièrement clôturé.

Dans ce périmètre seront interdites toutes activités à l'exception de la fenaison et de l'exploitation des bois.

2°-périmètre de protection rapproché s'étendant à l'ensemble du bassin versant à l'amont de chaque captage; il couvrira les parcelles n°93 à 98 et 751 à 793 de la section K et 137 à 146, 183 à 199 et 241 à 251 de la

section M.

Sur ces parcelles seront interdits :

- le forage de puits, l'exploitation de carrières à ciel ouvert, l'ouverture et le remblaiement d'excavations à ciel ouvert ;
- le dépôt d'ordures ménagères, immondices, détritus et produits radioactifs et de tous produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux ;
- l'installation de canalisations, réservoirs ou dépôts d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toutes nature ;
- toutes constructions et installations industrielles.

Servitude attachée à la protection des eaux potables instituée en vertu de l'article L.20 du Code de la santé publique et du décret n°61-859 du 1er aout 1961,

modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application.

Numéro: 8701306 Type: AS1 CONSERVATION DES EAUX

Acte: D.U.P. du 27 juin 1966

Services Concernés: ARS (Agence régionale de Santé du Limousin)24 Rue DonzelotCS 13108 87031 LIMOGES

Captages de La Villaureix-Station

Captages de la Villaureix-station :

Les deux sources sont situées sur les parcelles figurant au plan

cadastral sous les n°1773 et 1775 de la section K.

Il sera établi autour des ouvrages de captage un périmètre de protection

s'étendant à quinze mètres au dessus et dix mètres à hauteur des ouvrages

de captage et à cinq mètres en dessous. Ce périmètre sera clôturé et à

l'intérieur il ne devra être effectué aucun épandage d'engrais et de

fumier.

Servitude attachée à la protection des eaux potables instituée en vertu de l'article L.20 du Code de la santé publique et du décret n°61-859 du 1er aout 1961,

modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application.

Numéro: 8701635 Type: AS1 CONSERVATION DES EAUX

Acte: DUP Arrêté préfectoral DCE/BURAM n°2012/049 - du 20 décembre 2012

Services Concernés: ARS (Agence régionale de Santé du Limousin)24 Rue DonzelotCS 13108 87031 LIMOGES

Prise d'eau de "Beissat"

Protection sanitaire de la prise d'eau de "Beissat" situé sur la commune de Peyrat-de-Bellac.Autorisant le Syndicat intercommunal de Distribution

d'Eau Potable et D'assainissement (SIDEPA) de la Gartempe à utiliser l'eau prélevé en vue de la consommation humaine pour la production et la

distribution par un réseau public.

Il est établi autour du captage conformément au plan annexé à l'arrêté:

1/ un périmètre de protection immédiate (PPI)

Le PPI de la prise d'eau est constitué de la totalité des parcelles cadastrées n° 504, 814 et 816 de la section B et sur la partie des anciennes parcelles cadastrées n°815 et 817 de la section B, désormais numérotées respectivement 1134 et 1136 et d'une partie de la parcelle n°99 de la section A sur la commune de Peyrat-de-Bellac. Des parcelles cadastrées n° 158 et 159 de la section F, sur la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe.

Ce périmètre doit être clos de manière efficace afin d'interdire toute activité autre que son entretien. Il doit être propriété de la collectivité. les opérations d'entretien seront réalisées mécaniquement et non chimiquement.

2/ un périmètre de protection rapprochée (PPR)

Le PPR s'étend conformément aux indications du plan parcellaire joint à l'arrêté.

Les prescriptions générales de ce périmètre figurent dans l'arrêté et se compose de deux zones:

- une zone sensible PPR1 avec une extension latérale variable de 50 à 100 mètres de part et d'autre de l'axe de la gartempe et de ses affluents, qui couvre les rives des cours d'eau et les bas de versants, sur une distance de 5 600 mètres en amont de la prise d'eau...

- une zone complémentaire PPR2 qui couvre les flancs des vallées situées en amont de la zone sensible ainsi que les pentes occupant la retombée du plateau qui s'y raccordent.

3/ Une zone de vigilance ou périmètre de protection éloignée (PPE)

Cette zone définit conformément au plan joint en annexe au présent arrêté, correspondra au bassin versant qui s'étend en amont hydrologique de la prise d'eau jusqu'à une distance de 10km.

Servitude attachée à la protection des eaux potables instituée en vertu de l'article L.20 du Code de la santé publique et du décret n°61-859 du 1er aout 1961,

modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application

Numéro: 8700743 Type: I6 SERVITUDES RELATIVES AUX MINES ET CARRIERES

Acte: Accordée au C.E.A. le 17.07.61

Mutée à la COGEMA le 26.10.77

EXPIRE LE 31/12/2018

Services Concernés: RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCOGET (Groupe d'Exploitation Transport)MCO (Massif Central Ouest) 15000

Aurillac

AREVA NC - Division minièreLa Crouzille - BP n°1 87640 RAZES

CONCESSION MINIERE DE LA GARTEMPE

Périmètre à l'intérieur auquel sont applicables les dispositions des articles 71 à 73 du Code minier.

Numéro: 8700138 Type: PT1 PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION

Acte: Décret du 15.03.1976

Services Concernés: TELEDIFFUSION DE FRANCEservice reception89-91 rue Fustel de Coulanges 87000 LIMOGES

Réémetteur de télévision de CHATEAUPONSAC-FOURNACHOUX

CCT n°87 13 11

Zone de protection contre les perturbations électromagnétiques délimitée

par un cercle de rayon de 500 m autour de la station

servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques, instituée en application des articles L.57 à L.62 et R.27 à R.39 du Code des postes et télécommunications.

Numéro: 8700139 Type: PT2 TRANSMISSIONS RADIO ELECTRIQUES

Acte: Décret du 20.03.1974

Services Concernés: TELEDIFFUSION DE FRANCEservice reception89-91 rue Fustel de Coulanges 87000 LIMOGES

Centre radioélectrique de CHATEAUPONSAC-Fournachoux

CCT n° 87 13 11

ZONE SECONDAIRE DE DEGAGEMENT contre les obstacles pour la protection du

réémetteur de télévision de CHATEAUPONSAC - Fournachoux constituée de 2

secteurs:

dans le premier secteur compris entre les azimuts 195° et 205° et dans un

rayon de 300 m à partir du pylône l'altitude maximum des obstacles est

constante et égale à 469 m NGF.

Dans le 2eme secteur compris entre les azimuts 205° et 90° et dans un

rayon de 300 m à partir du pylône, l'altitude maximum des obstacles est

constante et égale à 475 m NGF.

Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles, instituée en application des articles L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du Code des postes et télécommunications.

Numéro: 8700028 Type: PT4 SERVITUDES D'ELAGAGE

Acte:

Services Concernés: FRANCE TELECOM25, Rue Edouard Michaud 87033 LIMOGES CEDEX

SERVITUDES D'ELAGAGE

NOTA: Le report de ces servitudes

n'est pas effectué sur le plan joint.

Servitude d'élague relative aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public, instituée en application de l'article L.65-1 du Code des postes et télécommunications.

Numéro: 8700255 Type: T1 VOIES FERREES

Acte:

Services Concernés: RFF (Réseau ferré de France)25, Rue du Chinchauvaud 87000 LIMOGES

Limite d'emprise S.N.C.F.

ligne LE DORAT - BERSAC SUR RIVALIER

Zone à laquelle s'appliquent les servitudes instituées par la loi du 15 juillet 1845 sur l'apollce des chemins de fer et l'article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques.

Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique - chapitre E



PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Servitudes d'Utilité Publique sur le territoire de : Balledent

ENCIS Environnement
Projet de parc Eolien

Avertissement :
Cette cartographie présente les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dont la DOT a connaissance. En tout état de cause, les gestionnaires des servitudes concernées doivent être consultés, lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Échelle : 1/7 500
© IGN - RD-TCPO - Scan 25
Base de données : SLP DDT Loire-Atlantique
Élaboration : DDT Loire-Atlantique / SET / ENCIS
Version : septembre 2018

SERVITUDES GEREES PAR LA DDT87

- PM1-Plan de Prévention du Risque Inondation
 - PM2-Servitudes concernant d'anciennes décharges
 - PM3-Servitudes résultant de l'établissement de Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
- #### AUTRES SERVITUDES
- A5-Servitudes liées au passage de canalisations publiques d'assainissement en terrain privé
 - AC1-Périmétre de protection autour des monuments historiques (monuments inscrits/classés à l'inventaire des M.H.)
 - AC2-Servitude de protection des sites et monuments naturels (sites inscrits)
 - AC3-Périmétre de protection autour des réserves naturelles
 - AC4-Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
 - EL7-Voies frappées d'alignement
 - I2-Servitudes de submersion
 - I44-Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques des titulaires d'autorisations d'exploitation
 - I5-Servitudes concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires d'autorisations d'exploitation
 - INT1-Zone de servitudes au voisinage des cimetières
 - I251-Zone de servitudes de protection des installations sportives
 - PT1-Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques
 - zone de garde radioélectrique
 - zone de protection radioélectrique
 - PT2-Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
 - zone primaire de dégroupement
 - zone secondaire de dégroupement
 - zone spéciale de dégroupement
 - PT3-Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
 - T1-Servitudes relatives aux chemins de fer : emprise S.N.C.F.
 - T5-Servitudes relatives aux aéroports : zones de dégroupement contre les obstacles
 - T8-Servitudes relatives aux aéroports : protection contre les perturbations radioélectriques
 - zone primaire
 - zone secondaire

